2

AGRICULTURE ET PÊCHES

PRODUCTION HORTICOLE

PROGRAMME D'ÉTUDES
5210

la FORMATION PROFESSIONNELLE et TECHNIQUE

Québec

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1999 – 99-0076

ISBN : 2-550-34403-0

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 1999

AGRICULTURE ET PÊCHES

PRODUCTION HORTICOLE

PROGRAMME D'ÉTUDES 5210

Novembre 1998

Le programme *Production horticole,*
qui conduit au diplôme d'études
professionnelles, prépare
à l'exercice du métier

D'OUVRIÈRE QUALIFIÉE OU D'OUVRIER QUALIFIÉ EN PRODUCTION HORTICOLE

Direction générale de la formation professionnelle et technique

Remerciements

La production du présent document a été possible grâce à de nombreuses collaborations entre les milieux du travail et de l'éducation.

Le ministère de l'Éducation remercie les personnes suivantes, qui ont contribué à l'élaboration du présent programme d'études.

Milieu du travail

Jacques Bégin
Les serres Luc Cléroux
Saint-Augustin de Mirabel

Luc Fortin
La Maison des fleurs vivaces
Saint-Eustache

Michel Lebeuf
Ferme Serge Nadon
Laval

Jacques Mallette
Serres Sylvain Cléroux
Laval

Denis Prud'homme
Maraîcher
Saint-Eustache

Marcel Rochon
Pomiculteur
Saint-Benoît-de-Mirabel

Robert Seguin
Producteur de petits fruits
Saint-Joseph-du-Lac

Milieu de l'éducation

Jean-Marie Guy
Conseiller pédagogique
Charlesbourg

Denis Lauzon
Directeur
Centre de formation agricole de Mirabel

Micheline Lévesque
Enseignante
Papineauville

Jean-Pierre Marcotte
Enseignant
Mirabel

Dominique Pecqueur
Enseignante
Nicolet

Ghyslain Royer
Directeur
Coaticook
Centre régional d'initiatives et de formation agricole

Des organismes du secteur agricole

Huguette Ranger
Représentante du MAPAQ

Équipe de production

Responsabilité du projet	André Hébert Direction générale de la formation professionnelle et technique
Conception et rédaction	Claude Cadieux Enseignant et conseiller pédagogique
	Maryse Nadeau Enseignante
Soutien technique	Louis Gagnon Conseiller technique
Révision technique	Sous la responsabilité de la Direction des programmes de la Direction générale de la formation professionnelle et technique
Éditique	Micheline Turmel Traitement de texte
Révision linguistique	Sous la responsabilité des Services linguistiques du Ministère

Le présent programme d'études *Production horticole* est édicté en vertu de l'article 461 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.-I-13-3).

Il a été soumis aux comités confessionnels du Conseil supérieur de l'éducation, conformément aux dispositions du paragraphe a) de l'article 23 de la *Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation* (L.R.Q., c C-60) tel que remplacé par l'article 569 du chapitre 84 des lois de 1988.

Pauline Marois
Ministre de l'Éducation

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

PRÉSENTATION DU PROGRAMME 1
VOCABULAIRE 3

Première partie

1 **SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES** 7
2 **BUTS DE LA FORMATION** 9
3 **COMPÉTENCES** 11
4 **OBJECTIFS GÉNÉRAUX** 13
5 **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER ET DE SECOND NIVEAU** 15
5.1 DÉFINITION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS 15
5.2 GUIDE DE LECTURE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU 16

Deuxième partie

MODULE 1 : MÉTIER ET FORMATION 21
MODULE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL 25
MODULE 3 : COMMUNICATION EN MILIEU DE TRAVAIL 27
MODULE 4 : CONDUITE DE TRACTEUR ET CHARIOT 29
MODULE 5 : AGRICULTURE DURABLE 31
MODULE 6 : MOYENS DE RECHERCHE D'EMPLOI 35
MODULE 7 : TRAVAUX DE FIN DE PRODUCTION 39
MODULE 8 : PRÉPARATION PRIMAIRE DU SOL 41
MODULE 9 : ENTRETIEN MINEUR DES BÂTIMENTS 45
MODULE 10 : OXYCOUPAGE ET SOUDAGE À L'ARC 47
MODULE 11 : LECTURE DE PLANS 51
MODULE 12 : ENTRETIEN DU TRACTEUR ET DU CHARIOT 55
MODULE 13 : ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT 57

MODULE 14 : ORGANISATION DE DONNÉES TECHNIQUES 61
MODULE 15 : ANATOMIE-PHYSIOLOGIE DES PLANTES 65
MODULE 16 : IDENTIFICATION DES VÉGÉTAUX 67
MODULE 17 : ANOMALIES ET ENNEMIS DES CULTURES 69
MODULE 18 : PRÉVENTION ET CONTRÔLE ÉCOLOGIQUE 71
MODULE 19 : UTILISATION DES PESTICIDES À L'EXTÉRIEUR 73
MODULE 20 : UTILISATION DES PESTICIDES EN CULTURE ABRITÉE 77
MODULE 21 : UTILISATION DE FERTILISANTS 81
MODULE 22 : PROPAGATION DE PLANTS PAR SEMIS 83
MODULE 23 : PROPAGATION DE PLANTS MÈRES 85
MODULE 24 : ENCADREMENT DE PETITES ÉQUIPES 89
MODULE 25 : PRÉPARATION DU SOL POUR UNE CULTURE 93
MODULE 26 : IMPLANTATION D'UNE CULTURE EN SERRE 97
MODULE 27 : PRODUCTION D'UN RELEVÉ TOPO-NIVEAU 99
MODULE 28 : IMPLANTATION D'UNE CULTURE EN CHAMP 101
MODULE 29 : ENTRETIEN D'HERBACÉES EN SERRE 105
MODULE 30 : ENTRETIEN D'HERBACÉES EN CHAMP 109
MODULE 31 : ENTRETIEN DE LIGNEUSES EN CHAMP 113
MODULE 32 : COMPOSTAGE DE RÉSIDUS ORGANIQUES 117
MODULE 33 : RÉCOLTE DE PRODUITS HORTICOLES 121
MODULE 34 : INTÉGRATION AU MILIEU DE TRAVAIL 125
MODULE 35 : ASSEMBLAGE D'UNE SERRE 129

Tableaux

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES 7
TABLEAU 2 : MATRICE DES OBJETS DE FORMATION EN PRODUCTION HORTICOLE 12

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme *Production horticole* a été conçu suivant un cadre d'élaboration des programmes qui exige, notamment, la participation des milieux du travail et de l'éducation.

Le programme est défini par compétences, formulé par objectifs, découpé en modules et structuré par sessions. Il est conçu selon une approche globale, dans laquelle on tient compte à la fois de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail, les fins, les buts ainsi que les stratégies et les moyens pour atteindre les objectifs.

Dans le programme, on énonce et structure les compétences minimales que l'élève, jeune ou adulte, doit acquérir pour obtenir son diplôme. Ce programme doit servir de référence pour la planification de l'enseignement et de l'apprentissage, ainsi que pour la préparation du matériel didactique et d'évaluation.

La durée du programme est de 1470 heures; de ce nombre, 825 sont consacrées à l'acquisition de compétences liées directement à la maîtrise des tâches du métier et 645, à l'acquisition de compétences plus larges.

Le programme est divisé en 35 modules dont la durée varie de 15 à 75 heures (multiples de 15) et comprend le temps requis pour l'évaluation des apprentissages aux fins de la sanction des études et pour l'enseignement correctif.

Le programme comprend deux parties. La première, d'intérêt général, présente une vue d'ensemble du projet de formation; elle comprend cinq chapitres. Le premier chapitre synthétise, sous forme de tableau, des données essentielles. Le deuxième définit les buts de la formation; le troisième, les compétences; le quatrième, les objectifs généraux. Enfin, le cinquième chapitre apporte des précisions au sujet des objectifs opérationnels. La seconde partie vise davantage les personnes touchées par l'application du programme. On y décrit les objectifs opérationnels de chacun des modules.

Dans ce contexte d'approche global, deux documents accompagnent le programme : le *Guide d'organisation pédagogique et matérielle* et les Tableaux d'analyse et de planification du programme.

VOCABULAIRE

Buts de la formation

Intentions éducatives retenues pour le programme. Il s'agit d'une adaptation des buts généraux de la formation professionnelle pour une formation donnée.

Compétence

Ensemble intégré de connaissances, d'habiletés, de perceptions et d'attitudes permettant à une personne de réaliser adéquatement une tâche ou une activité professionnelle.

Objectifs généraux

Expression des intentions éducatives en catégories de compétences à faire acquérir à l'élève. Ils permettent le regroupement d'objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels

Traduction des intentions éducatives en termes pratiques pour l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation.

Module (d'un programme)

Unité constitutive ou composante d'un programme d'études comprenant un objectif opérationnel de premier niveau et les objectifs opérationnels de second niveau qui l'accompagnent.

Unité

Étalon servant à exprimer la valeur de chacune des composantes (modules) d'un programme d'études en attribuant à ces composantes un certain nombre de points pouvant s'accumuler pour l'obtention d'un diplôme; une unité correspond à 15 heures de formation.

Première partie

1 SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Production horticole

Code du programme : 5210

Nombre de modules : 35
Durée en heures : 1470
Valeur en unités : 98

CODE		TITRE DU MODULE	DURÉE	UNITÉS*
203311	1.	Métier et formation	15	1
203322	2.	Santé et sécurité au travail	30	2
203332	3.	Communication en milieu de travail	30	2
203344	4.	Conduite de tracteur et chariot	60	4
203353	5.	Agriculture durable	45	3
203361	6.	Moyens de recherche d'emploi	15	1
203372	7.	Travaux de fin de production	30	2
203382	8.	Préparation primaire du sol	30	2
203393	9.	Entretien mineur des bâtiments	45	3
203403	10.	Oxycoupage et soudage à l'arc	45	3
203412	11.	Lecture de plans	30	2
203424	12.	Entretien du tracteur et du chariot	60	4
203434	13.	Entretien de l'équipement	60	4
203444	14.	Organisation de données techniques	60	4
203453	15.	Anatomie-physiologie des plantes	45	3
203464	16.	Identification des végétaux	60	4
203474	17.	Anomalies et ennemis des cultures	60	4
203482	18.	Prévention et contrôle écologique	30	2
203492	19.	Utilisation des pesticides à l'extérieur	30	2
203501	20.	Utilisation des pesticides en culture abritée	15	1
203512	21.	Utilisation de fertilisants	30	2
203522	22.	Propagation de plants par semis	30	2
203534	23.	Propagation de plants mères	60	4
203542	24.	Encadrement de petites équipes	30	2
203554	25.	Préparation du sol pour une culture	60	4
203563	26.	Implantation d'une culture en serre	45	3
203571	27.	Production d'un relevé topo-nivcau	15	1
203584	28.	Implantation d'une culture en champ	60	4
203594	29.	Entretien d'herbacées en serre	60	4
203604	30.	Entretien d'herbacées en champ	60	4
203613	31.	Entretien de ligneuses en champ	45	3
203622	32.	Compostage de résidus organiques	30	2
203634	33.	Récolte de produits horticoles	60	4
203643	34.	Intégration au milieu de travail	45	3
203653	35.	Assemblage d'une serre	45	3

Tableau I

* Une unité équivaut à 15 heures.

Ce programme conduit au diplôme d'études professionnelles en *Production horticole.*

MEQ-DC (1130)
Édifice Marie-Guyart, 28e étage
Québec (QC) G1R 5A5

2 BUTS DE LA FORMATION

Les buts de la formation en *Production horticole* sont définis à partir des buts généraux de la formation professionnelle et en tenant compte, en particulier, du milieu professionnel.

Rendre la personne efficace dans l'exercice du métier d'ouvrière qualifiée ou ouvrier qualifié en production horticole

- lui permettre d'exécuter correctement et avec des résultats acceptables, dès l'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités inhérentes à la production horticole;
- lui permettre d'évoluer de façon appropriée dans le contexte du travail en favorisant :
  - le développement de la capacité à communiquer en milieu de travail;
  - le renforcement des habitudes d'observation et de précision dans l'exécution des tâches;
  - le développement d'habiletés nécessaires à l'organisation et à la planification de son travail;
  - le développement d'une préoccupation pour l'environnement, la santé et la sécurité;
  - le développement des habiletés de base nécessaires à l'exécution des tâches du métier telles que le soudage à l'arc et le coupage au gaz; l'assemblage et l'entretien d'une serre; l'entretien de l'équipement, des tracteurs et des chariots élévateurs;
  - l'application de notions de base concernant l'anatomie et la physiologie végétales; la préparation du sol; la propagation de plants; l'implantation et l'entretien d'une culture; l'utilisation de pesticides, d'agents biologiques, de fertilisants et d'amendements; la récolte et le conditionnement des produits.

Assurer l'intégration à la vie professionnelle

- lui permettre d'intégrer harmonieusement le marché du travail en favorisant :
  - l'acquisition de connaissances sur ses droits et responsabilités comme travailleuse ou travailleur;
  - l'acquisition de connaissances sur le marché du travail en général et sur le contexte du métier en particulier.

Favoriser l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels

- lui permettre :
  - de développer son autonomie et son sens des responsabilités;
  - de s'axer sur la recherche de l'excellence;
  - d'acquérir des méthodes de travail.

Assurer la mobilité professionnelle

- lui permettre :
  - d'acquérir une attitude positive à l'égard des changements techniques;
  - d'accroître sa capacité d'apprendre, de s'affirmer et de se documenter.

3 COMPÉTENCES

Les compétences sur lesquelles porte le programme *Production horticole* sont présentées dans le tableau II qui suit. On y met en évidence les compétences générales, les compétences particulières (ou propres au métier) ainsi que les grandes étapes du processus de travail.

Les compétences générales portent sur des activités de travail ou de vie professionnelle. Elles ont trait, entre autres choses, à l'application de principes techniques ou scientifiques liés au métier. Les compétences particulières portent sur des tâches et des activités inhérentes à l'exercice du métier. Quant au processus de travail, il met en évidence les étapes les plus importantes de l'exécution des tâches et des activités propres au métier.

Le tableau II est à double entrée; il s'agit d'une matrice qui permet de voir les liens entre des éléments placés à l'horizontale et des éléments placés à la verticale. Le symbole (Δ) montre qu'il existe une relation entre une compétence particulière et une étape du processus de travail. Le symbole (O) indique quant à lui un rapport entre une compétence générale et une compétence particulière. Des symboles noircis indiquent, en plus, que l'on tient compte de ces liens dans la formulation d'objectifs visant l'acquisition de compétences particulières (ou propres au métier).

La matrice des objets de formation a été conçue en tenant compte des orientations et des buts de formation du programme, à partir des tâches et des opérations définies au moment de l'analyse de la situation de travail. La logique qui a présidé à sa conception influe sur la séquence d'enseignement des modules. De façon générale, on prend en considération une certaine progression en fonction de la complexité des apprentissages et du développement de l'autonomie de l'élève. De ce fait, l'axe vertical présente les compétences particulières dans l'ordre à privilégier pour l'enseignement et sert de point de départ pour l'agencement de l'ensemble des modules. Certains modules deviennent ainsi préalables à d'autres ou doivent êtres vus en parallèle. L'organisation des sessions du programme tient compte de ces exigences.

MATRICE DES OBJETS DE FORMATION EN *PRODUCTION HORTICOLE*

	COMPÉTENCES PARTICULIÈRES (Tâches ou activités dans le cadre du métier et de la vie professionnelle)	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU	DURÉE	PROCESSUS (grandes étapes)							COMPÉTENCES GÉNÉRALES (activités connexes dans le domaine de la technologie, des disciplines, du développement personnel, etc.)																TOTAUX	
				Prendre connaissance du travail	Planifier le travail	Préparer le matériel et l'équipement	Effectuer le travail	Vérifier la qualité du travail	Nettoyer et ranger l'équipement	Faire un suivi	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	Appliquer des règles de santé et de sécurité au travail	Communiquer en milieu de travail	Conduire des tracteurs et des chariots élévateurs	Appliquer une agriculture durable	Utiliser des moyens de recherche d'emploi	Appliquer des notions d'oxycoupage et de soudage à l'arc	Lire et interpréter des plans	Organiser les données techniques propres à une entreprise horticole	Établir des relations entre l'anatomie-physiologie des plantes et leur développement	Identifier des végétaux	Identifier les anomalies de croissance, des principaux ravageurs, des symptômes de maladies et des adventices	Optimiser des méthodes de prévention et de contrôle écologique	Utiliser des pesticides de façon rationnelle et sécuritaire à l'extérieur	Utiliser des pesticides de façon rationnelle et sécuritaire en cultures abritées	Optimiser l'utilisation des fertilisants	Encadrer de petites équipes	Produire un relevé topo-niveau	NOMBRE D'OBJECTIFS	DURÉE DE LA FORMATION
NUMÉROS	NUMÉROS										1	2	3	4	5	6	10	11	14	15	16	17	18	19	20	21	24	27		
	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU	T									S	C	S	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	S	C	18	
	DURÉE		h								15	30	30	60	45	15	45	30	60	45	60	60	30	30	15	30	30	15		645
7	Effectuer les travaux de fin de production	C	30	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲		●	○	○	○			○	○				○	○	○	○	○			
8	Effectuer une préparation primaire du sol	C	30	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲		●	○	○	●			○												
9	Effectuer l'entretien mineur des bâtiments	C	45	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲		●	○	○			○	○												
12	Effectuer l'entretien périodique des tracteurs et du chariot élévateur	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲		●	○	○	○		○	○	○											
13	Effectuer l'entretien préventif de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲		●	○	○	○		○	○	○											
22	Propager des plants par semis	C	30	▲	▲	▲	▲	△	▲	▲		●	○	○	○				●	○	○	○	○		○	○				
23	Propager des plants mères	C	60	▲	▲	▲	▲	△	▲	▲		●	○	○	○				○	●	○	○	○	○	○	○				
25	Préparer le sol pour l'implantation d'une culture	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲		●	○	●	●		○	○	○					○	○	●	○	○		
26	Implanter une culture en serre	C	45	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲		●	○	○	○			○	●	○	○	○	●		○	○	○			
28	Implanter une culture en champ	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲		●	○	○	○		○	○	○	○	○	○	●	○		○	○	○		
29	Effectuer l'entretien des plantes herbacées en serre	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲		●	○		○				●	○	○	●	○		●	●	○			
30	Effectuer l'entretien des plantes herbacées en champ	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲		●	○	●	○		○	○	○	●	●	○	○	●		○	●			
31	Effectuer l'entretien des plantes ligneuses en champ	C	45	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲		●	○	○	●		○	○	○	○	○	●	○	○		○	○			
32	Faire du compost avec des résidus organiques	C	30	▲	▲	▲	▲	△	▲	▲		●	○	○	○		○						○			○				
33	Récolter et conditionner des produits horticoles	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲		●	○	○	○		○	○	○	○	●	○					●			
34	S'intégrer au milieu de travail	S	45	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		
35	Assembler une serre	C	45	▲		▲	▲	▲	▲	▲		●	●	○			○	●										●		
NOMBRE D'OBJECTIFS		17																											35	
DURÉE DE LA FORMATIONS			825																											1470

T : Type d'objectif
Comportement (C)
Situation (S)
h : Heures

△ Existence d'un lien fonctionnel
▲ Application d'un lien fonctionnel
○ Existence d'un lien fonctionnel
● Application d'un lien fonctionnel

BLOCS
1-15
2
16-19

Tableau II

4 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les objectifs généraux du programme *Production horticole* sont présentés ci-après. Ils sont accompagnés de l'énoncé des compétences liées à chacun des objectifs opérationnels de premier niveau qu'ils regroupent.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à son intégration harmonieuse au milieu scolaire et au marché du travail

- se situer au regard du métier et de la démarche de formation;
- appliquer des règles de santé et de sécurité au travail;
- communiquer en milieu de travail;
- encadrer de petites équipes;
- utiliser des moyens de recherche d'emploi;
- s'intégrer au milieu de travail.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires pour exécuter les tâches liées à la production horticole

- conduire des tracteurs et des chariots élévateurs;
- appliquer une agriculture durable;
- appliquer des notions d'oxycoupage et de soudage à l'arc;
- organiser les données techniques propres à une entreprise horticole;
- établir des relations entre l'anatomie et la physiologie des plantes et leur développement;
- identifier des végétaux;
- identifier des anomalies de croissance, des principaux ravageurs, des symptômes de maladies et des adventices;
- optimiser les méthodes de prévention et de contrôle écologique;
- utiliser des pesticides de façon rationnelle et sécuritaire à l'extérieur;
- utiliser des pesticides de façon rationnelle et sécuritaire en cultures abritées;
- optimiser l'utilisation de fertilisants;
- produire un relevé topo-niveau.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires pour exécuter les tâches liées à la production de végétaux

- effectuer une préparation primaire du sol;
- propager des plants par semis;
- propager des plants mères;
- préparer le sol pour l'implantation d'une culture;
- implanter une culture en serre;
- implanter une culture en champ;
- effectuer l'entretien des plantes herbacées en serre;
- effectuer l'entretien des plantes herbacées en champ;
- effectuer l'entretien des plantes ligneuses en champ;
- récolter et conditionner des produits horticoles;
- effectuer les travaux de fin de production;
- faire du compost avec des résidus organiques.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires pour exécuter les tâches liées à l'entretien de la machinerie et des bâtiments

- lire et interpréter des plans;
- effectuer l'entretien mineur des bâtiments;
- effectuer l'entretien périodique et préventif des tracteurs et du chariot élévateur;
- effectuer l'entretien préventif de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage;
- assembler une serre.

5 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER ET DE SECOND NIVEAU

5.1 DÉFINITION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Un objectif opérationnel de premier niveau est défini pour chacune des compétences visées conformément à leur présentation à la section 3. Ces compétences sont structurées et articulées en un projet intégré de formation permettant de préparer l'élève à la pratique d'un métier. Cette organisation systémique des compétences produit des résultats qui dépassent ceux de la formation par éléments isolés. Une telle façon de procéder assure, en particulier, la progression harmonieuse d'un objectif à l'autre, l'économie dans les apprentissages (en évitant les répétitions inutiles), l'intégration et le renforcement d'apprentissages, etc.

Les objectifs opérationnels de premier niveau constituent les cibles principales et obligatoires de l'enseignement et de l'apprentissage. Ils sont pris en considération pour l'évaluation aux fins de la sanction des études. Ils sont définis en termes de comportement ou de situation et présentent, selon le cas, les caractéristiques suivantes :

- **Un objectif défini en termes de comportement** est un objectif relativement fermé qui décrit les actions et les résultats attendus de l'élève au terme d'une étape de sa formation. L'évaluation porte sur les résultats attendus.

- **Un objectif défini en termes de situation** est un objectif relativement ouvert qui décrit les phases d'une situation éducative dans laquelle on place l'élève. Les produits et les résultats obtenus varient d'un élève à l'autre. L'évaluation porte sur la participation de l'élève aux activités proposées selon le plan de mise en situation.

Les objectifs opérationnels de second niveau servent de repères pour les apprentissages préalables à ceux *directement requis* pour l'atteinte d'un objectif de premier niveau. Ils sont groupés en fonction des précisions (voir 5.2 A) ou des phases (voir 5.2 B) de l'objectif opérationnel de premier niveau.

REMARQUES

Les objectifs opérationnels de premier et de second niveau supposent la distinction nette de deux paliers d'apprentissage :

- au premier palier, les apprentissages qui concernent les savoirs préalables;
- au second palier, les apprentissages qui concernent la compétence.

Les objectifs opérationnels de second niveau indiquent les savoirs préalables. Ils servent à préparer les élèves pour les apprentissages directement nécessaires à l'acquisition d'une compétence. On devrait toujours les adapter aux besoins particuliers des élèves ou des groupes en formation.

Les objectifs opérationnels de premier niveau guident les apprentissages que les élèves doivent faire pour acquérir une compétence :

- Les précisions ou les phases de l'objectif déterminent ou orientent des apprentissages particuliers à effectuer, ce qui permet l'acquisition d'une compétence de façon progressive, par éléments ou par étapes.
- L'ensemble de l'objectif (les six composantes et particulièrement la dernière phase de l'objectif de situation, voir 5.2) détermine ou oriente des apprentissages globaux d'intégration et de synthèse, ce qui permet de parfaire l'acquisition d'une compétence.

Pour atteindre les objectifs, les activités d'apprentissage suivantes pourraient être prévues :

- des activités particulières pour les objets d'apprentissage liés aux objectifs de premier niveau;
- des activités particulières pour les objectifs de second niveau;
- des activités globales pour les objectifs de premier niveau.

5.2 GUIDE DE LECTURE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU

A. Lecture d'un objectif défini en termes de comportement

L'objectif défini en termes de comportement comprend six composantes. Les trois premières donnent une vue d'ensemble de cet objectif :

- **Le comportement attendu** présente une compétence comme étant le comportement global attendu.
- **Les conditions d'évaluation** définissent ce qui est nécessaire ou permis à l'élève au moment de vérifier si elle ou il a atteint l'objectif; on peut ainsi appliquer les mêmes conditions d'évaluation partout.
- **Les critères généraux de performance** définissent des exigences qui permettent de voir globalement si les résultats obtenus sont satisfaisants.

Les trois autres composantes permettent d'avoir une vue précise et une compréhension univoque de l'objectif :

- **Les précisions sur le comportement attendu** décrivent les éléments essentiels de la compétence sous la forme de comportements particuliers.
- **Les critères particuliers de performance** définissent des exigences à respecter et accompagnent habituellement chacune des précisions. Ils permettent de porter un jugement plus éclairé sur l'atteinte de l'objectif.
- **Le champ d'application de la compétence** précise les limites de l'objectif, *le cas échéant*. Il indique si l'objectif s'applique à une ou à plusieurs tâches, à un ou à plusieurs métiers, à un ou à plusieurs domaines, etc.

B. Lecture d'un objectif défini en termes de situation

Un objectif défini en termes de situation comprend six composantes :

- **L'intention poursuivie** présente une compétence comme étant une intention à poursuivre tout au long des apprentissages.
- **Les précisions** mettent en évidence l'essentiel de la compétence et permettent une meilleure compréhension de l'intention poursuivie.
- **Le plan de mise en situation** décrit, dans ses grandes lignes, la situation éducative dans laquelle on place l'élève pour lui permettre d'acquérir la compétence visée. Il comporte habituellement trois phases :
  - une phase d'information;
  - une phase d'exécution, d'approfondissement ou d'engagement;
  - une phase de synthèse, d'intégration et d'auto-évaluation.
- **Les conditions d'encadrement** définissent les balises à respecter et les moyens à mettre en place de façon à rendre possibles les apprentissages et à avoir les mêmes conditions partout. Elles peuvent comprendre des principes d'action ou des modalités particulières.
- **Les critères de participation** décrivent les exigences de participation que l'élève doit respecter pendant l'apprentissage. Ils portent sur la façon d'agir et non sur des résultats à obtenir en fonction de la compétence visée. Des critères de participation sont généralement présentés pour chacune des phases du plan de mise en situation.
- **Le champ d'application de la compétence** précise les limites de l'objectif, *le cas échéant*. Il indique si l'objectif s'applique à une ou à plusieurs tâches, à un ou à plusieurs métiers, à un ou à plusieurs domaines, etc.

Seconde partie

MODULE 1 : MÉTIER ET FORMATION

Code : 203311

Durée : 15 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence permettant de

se situer au regard du métier et de la démarche de formation

en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Connaître la réalité du métier.
- Comprendre le projet de formation.
- Évaluer et confirmer son orientation professionnelle.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : **Information sur le métier**

- S'informer sur la nature du métier et sur les caractéristiques d'emploi : tâches, aptitudes physiques et intellectuelles, conditions de travail, etc.
- Situer le secteur de production choisi par rapport aux autres.
- Découvrir les différentes sources d'information : les observations faites sur le terrain, les références écrites et les personnes-ressources à l'interne et à l'externe.
- Visiter des entreprises dans le secteur de production choisi et recueillir de l'information sur leur structure et sur leur mode de fonctionnement.
- Présenter aux membres du groupe les données recueillies sur différents sujets, le bilan de son expérience horticole, etc., et parler de sa perception et du contexte horticole (avantages et inconvénients).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE SITUATION *(suite)*

PHASE 2 : **Information sur le projet de formation**

- S'informer sur le projet de formation : programme d'études, démarche pédagogique, modes d'évaluation et sanction des études.
- Se renseigner sur l'organisation matérielle relative au projet ainsi que sur les ressources disponibles dans l'établissement de formation et dans le milieu.

PHASE 3 : **Évaluation et confirmation de son orientation professionnelle**

- Déterminer ses goûts, ses aptitudes et son intérêt par rapport au métier choisi.
- Discuter de la justesse de sa perception du métier.
- Préciser ses goûts, son intérêt et ses aptitudes pour le métier.
- Faire le bilan de ses acquis et de ses difficultés par rapport au projet de formation.
- Produire un rapport sur son choix d'orientation professionnelle en comparant les aspects et les exigences du métier avec ses goûts, ses aptitudes et ses champs d'intérêt.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Fournir aux élèves des moyens appropriés pour évaluer leur orientation profcssionnelle dans un souci d'honnêteté et d'objectivité.
- Créer un climat propice à l'épanouissement personnel et à l'intégration professionnelle.
- Privilégier les échanges d'opinions entre les élèves et permettre à chacune et chacun de s'exprimer.
- Motiver les élèves à entreprendre les activités proposées.
- Permettre à l'élève d'avoir une perception juste et objective du métier.
- Éviter qu'une personne ne s'engage dans une formation professionnelle qui ne lui conviendrait pas.
- Organiser une rencontre avec des spécialistes du métier.
- Assurer la disponibilité de toute documentation pertinente : information sur la production, programme d'études, etc.
- Assurer un soutien approprié au cours des recherches, des visites et des discussions.
- Fournir aux élèves un modèle de la structure que devraient avoir les rapports produits tout au long du déroulement des modules.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE SITUATION *(suite)*

CRITÈRES DE PARTICIPATION

PHASE 1 :

- Prend connaissance des données sur la majorité des sujets traités.
- Exprime convenablement sa perception du métier au cours de rencontres individuelles ou de groupe.

PHASE 2 :

- Fait un examen sérieux des documents reçus.
- Exprime convenablement sa perception du programme de formation par rapport au métier.
- Recueille des données sur la majorité des sujets traités.

PHASE 3 :

- Produit un rapport précisant son choix d'orientation professionnelle en tenant compte des aspects et des exigences du métier par comparaison avec ses goûts, ses aptitudes et ses champs d'intérêt.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'entreprendre les activités de chacune des phases :

1. Saisir l'importance de s'engager dans une formation qui lui convient vraiment.
2. S'exercer à utiliser différents outils de travail intellectuel : la prise de notes, le résumé, la recherche, la fiche d'observation, la grille d'évaluation, l'analyse de texte, l'examen de modèles de rapports et la préparation à un examen.

Avant d'entreprendre les activités de la PHASE 1, Information sur le métier , l'élève doit :

3. Préparer une visite d'entreprise.
4. Donner le sens de «qualités requises au seuil d'entrée sur le marché du travail».
5. Expliquer les principales règles permettant de discuter correctement en groupe.

MODULE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Code : 203322 **Durée : 30 h**

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

appliquer des règles de santé et de sécurité au travail,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de cas particuliers au métier.
- À partir d'un mandat précis ou à la suite d'une observation dans le milieu de travail.
- À l'aide de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage nécessaires.
- À l'aide des lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.
- À l'aide des fiches toxicologiques des produits.
- À l'aide de manuels de référence.
- À l'aide d'une trousse de premiers soins.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Justesse des solutions et des interventions.
- Respect des lois pertinentes.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Interpréter les lois et règlements relatifs à la santé et sécurité au travail.	– Interprétation juste des lois et règlements.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
B. Prévenir les risques d'accidents ou de maladies inhérents à la pratique du métier.	– Détermination précise des méthodes de travail liées à l'exécution de certains travaux et au milieu de travail, ainsi qu'à l'utilisation de matières dangereuses, de l'équipement et de l'outillage. – Choix judicieux de l'équipement de protection. – Aménagement sécuritaire des postes de travail. – Interprétation juste des exigences contenues dans le SIMDUT.
C. Prodiguer les premiers soins.	– Choix judicieux du mode d'intervention. – Respect du mode d'intervention. – Utilisation correcte de la trousse de premiers soins.
D. Constituer une trousse de premiers soins.	– Vérification précise de l'état des produits. – Présence dans la trousse de tout le nécessaire.

MODULE 3 : COMMUNICATION EN MILIEU DE TRAVAIL

Code : 203332

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence permettant de

communiquer en milieu de travail

en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Prendre conscience de l'importance de la communication en milieu de travail
- Connaître les principes et les techniques touchant différentes formes de communication.
- Accroître sa capacité de communiquer avec les différents membres du secteur horticole.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : **Sensibilisation**

- Participer à des activités permettant de se rendre compte de la difficulté de communiquer.
- Reconnaître les caractéristiques d'une communication efficace ainsi que les facteurs qui favorisent ou non la communication.
- Reconnaître que les formes de communication peuvent être différentes selon les personnes.

PHASE 2 : **Mise en application**

- Participer à des activités permettant d'appliquer différentes techniques de communication.
- Participer à des séances permettant d'appliquer différentes techniques de communication selon les personnes.

PHASE 3 : **Évaluation de sa capacité de communiquer avec les différentes personnes du secteur horticole**

- Produire un rapport de ses points forts et de ses points faibles en matière de communication avec les différents membres du secteur horticole ainsi que des moyens à prendre pour s'améliorer.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE SITUATION *(suite)*

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Assurer la disponibilité de la documentation pertinente.
- Favoriser la participation de toutes et de tous.
- Concevoir des mises en situation liées au secteur horticole.
- Fournir du soutien pour l'exécution des activités.
- Fournir des canevas de jeux de rôle représentatifs et de situations possibles dans le secteur horticole.
- Fournir des grilles permettant aux élèves de recueillir des données au cours des jeux de rôle.
- Susciter le sérieux et le respect au cours des jeux de rôle et des évaluations en groupe.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

PHASE 1 :

- Participe avec entrain aux activités de sensibilisation afin de prendre conscience de la difficulté de communiquer.
- Établit la liste des caractéristiques d'une communication efficace et des facteurs qui favorisent ou non la communication.
- Constitue une liste de situations difficiles qui peuvent survenir avec les différents membres du secteur horticole.

PHASE 2 :

- Joue un rôle actif dans les séances simulées afin de s'exercer aux différentes techniques de communication.
- Participe activement aux jeux de rôle représentant différentes situations selon le milieu horticole en cause.

PHASE 3 :

- Produit un rapport réaliste et cohérent, à partir d'une auto-évaluation, sur les moyens à prendre afin d'améliorer ses techniques de communication avec les membres du secteur.

MODULE 4 : CONDUITE DE TRACTEUR ET CHARIOT

Code : 203344

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
conduire des tracteurs et des chariots élévateurs,
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de directives.
- À l'aide de manuels du fabricant.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle approprié.
- À l'aide d'instruments aratoires.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Sens de l'observation.
- Jugement.
- Vitesse d'exécution appropriée.
- Respect du code de la route.
- Précision des manoeuvres.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Effectuer les vérifications d'usage avant la mise en route.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Vérification précise des niveaux de liquide.
- Vérification visuelle des composantes du véhicule.
- Pertinence des correctifs apportés.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
B. Effectuer les vérifications d'usage au moment du démarrage.	– Interprétation correcte des lectures des instruments de contrôle. – Pertinence des correctifs apportés.
C. Effectuer les manoeuvres de base.	– Utilisation correcte de chaque levier et pédale de commande. – Vitesse de déplacement appropriée.
D. Utiliser le système hydraulique avec un équipement tracté ou porté.	– Raccordement correct et sécuritaire des accessoires et de l'équipement. – Respect des possibilités des tracteurs, des chariots élévateurs et de l'équipement. – Pertinence des correctifs apportés.
E. Utiliser le système de prise de force.	– Raccordement correct et sécuritaire de l'équipement. – Révolution appropriée du moteur. – Vérification visuelle régulière au cours de l'utilisation. – Pertinence des correctifs apportés.
F. Se déplacer avec une remorque.	– Raccordement correct et sécuritaire du tracteur à la remorque. – Respect des limites de braquage des roues de la remorque. – Respect des angles de virage.
G. Lever et déplacer des charges.	– Estimation correcte du poids de la charge. – Respect du centre de gravité. – Hauteur de levage appropriée. – Respect de la capacité de levage du tracteur et du chariot élévateur.

MODULE 5 : AGRICULTURE DURABLE

Code : 203353

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

appliquer une agriculture durable,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de cas particuliers.
- À l'aide de notes de cours.
- À l'aide de cartes pédologiques.
- À l'aide d'un schéma de Thien pour la classification des sols au toucher.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect de la législation.
- Utilisation correcte de la terminologie.
- Qualité du jugement.
- Sens de l'observation.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Évaluer les conditions environnementales de l'agroécosystème.	– Caractérisation correcte du sol et du réseau hydrique. – Détermination exacte des zones sensibles à la dégradation ou susceptibles d'être contaminées.
B. Évaluer les effets de pratiques culturales effectuées dans l'agroécosystème.	– Détermination juste des agresseurs de l'environnement. – Détermination juste de l'effet des pratiques culturales sur l'environnement et la productivité.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	**CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE**
C. Interpréter les principales lois et les principaux règlements relatifs à l'environnement agricole.	– Interprétation juste des lois et règlements.
D. Proposer des solutions durables.	– Pertinence des solutions proposées. – Réalisme des moyens proposés. – Prise en considération des effets de la culture sur le milieu et sur la productivité. – Recherche d'efficience.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à évaluer les conditions environnementales de l'agroécosystème (A) :

1. Distinguer les notions d'écologie, d'écosystème et d'environnement.
2. Connaître les principaux cycles biogéochimiques.

Avant d'apprendre à proposer des solutions durables (D) :

3. Décrire les buts et les principes des diverses écoles de pensée en agriculture.

MODULE 6 : MOYENS DE RECHERCHE D'EMPLOI

Code : 203361 **Durée : 15 h**

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

utiliser des moyens de recherche d'emploi,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À l'aide d'un ordinateur.
- À partir de données fournies par la formatrice ou le formateur et en fonction de situations propres à l'ouvrière ou l'ouvrier horticole.
- À l'aide d'un appareil téléphonique.
- À l'aide de modèles de curriculum vitae et de lettres de demande d'emploi.
- En situation simulée ou en lien avec la recherche d'un lieu de stage.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Qualité de la présentation.
- Qualité de la communication écrite et orale.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Rédiger un curriculum vitae.	– Choix judicieux des éléments. – Rédaction correcte du document. – Présentation soignée. – Disposition harmonieuse du texte.
B. Rédiger une lettre de demande d'emploi.	– Rédaction correcte de la lettre. – Pertinence du contenu de la lettre par rapport à l'emploi postulé. – Présentation soignée. – Disposition harmonieuse du texte.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
C. Déterminer les employeurs potentiels.	– Liste exhaustive des employeurs.
D. Effectuer une relance.	– Choix judicieux du moyen de relance. – Pertinence des arguments utilisés.
E. Passer une entrevue de sélection.	– Préparation judicieuse en prévision d'une entrevue. – Présentation personnelle soignée. – Écoute attentive. – Clarté d'expression. – Réponses pertinentes.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à rédiger un curriculum vitae (A) :

1. Déterminer l'attitude nécessaire à la recherche d'un emploi.
2. Définir le rôle du curriculum vitae en tenant compte de ses avantages.

Avant d'apprendre à rédiger une lettre de demande d'emploi (B) :

3. Définir le rôle de la lettre de demande d'emploi.

Avant d'apprendre à passer une entrevue de sélection (E) :

4. Expliquer les différents types d'entrevue.

MODULE 7 : TRAVAUX DE FIN DE PRODUCTION

Code : 203372 **Durée : 30 h**

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

effectuer les travaux de fin de production,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de directives.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.
- À l'aide de l'équipement, de la machinerie et de l'outillage nécessaires.
- À l'aide de produits et de matériel de protection.
- À l'aide des fiches techniques des fabricants.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Respect des techniques de travail.
- Utilisation correcte de l'équipement, de la machinerie et de l'outillage.
- Respect des normes environnementales.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Prendre connaissance du travail à effectuer.

B. Planifier le travail.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des directives.
- Identification précise du lieu de travail.
- Choix judicieux des produits, du matériel, de l'équipement et de l'outillage.
- Planification ordonnée des étapes d'exécution des travaux.
- Détermination précise des quantités de matériel et de produits.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
C. Préparer le matériel, l'équipement, la machinerie, les produits et l'outillage.	– Vérification visuelle du bon état du matériel. – Vérification visuelle du bon fonctionnement de l'outillage, de l'équipement et de la machinerie. – Réglage précis de l'équipement et de la machinerie. – Pertinence des correctifs apportés. – Préparation correcte du matériel utilisé en série. – Préparation correcte des pesticides.
D. Protéger les cultures contre les dommages hivernaux.	– Choix judicieux de la technique et du matériel. – Application correcte de la technique et utilisation appropriée du matériel.
E. Protéger les conduites d'eau contre le gel.	– Vidange complète des conduites d'eau et des réservoirs. – Ajout approprié d'antigel.
F. Appliquer les mesures de protection contre les ravageurs.	– Choix judicieux de la mesure de protection. – Application correcte de la mesure de protection.
G. Enlever le matériel de production.	– Récupération complète du matériel. – Tri judicieux du matériel. – Rangement approprié du matériel.
H. Remiser l'équipement, la machinerie et les instruments aratoires.	– Préparation correcte de l'équipement, de la machinerie et de l'outillage. – Prise en considération de l'ordre d'utilisation ultérieure.
I. Vérifier la qualité du travail exécuté.	– Liste de vérification dûment remplie.
J. Inventorier le matériel de production horticole.	– Classification exacte du matériel. – Quantification précise du matériel.
K. Effectuer un suivi.	– Exhaustivité et pertinence de l'information communiquée.

MODULE 8 : PRÉPARATION PRIMAIRE DU SOL

Code : 203382 **Durée : 30 h**

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

effectuer une préparation primaire du sol,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de directives.
- À l'aide du manuel du fabricant.
- À l'aide de l'équipement et de la machinerie disponibles dans l'entreprise.
- À l'aide d'instruments de mesure et de l'outillage.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.
- Dans une parcelle à l'intérieur d'un champ.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Choix des conditions climatiques propices.
- Choix judicieux du sens de passage de l'équipement.
- Vérification continuelle de l'état de la machinerie et de l'équipement durant l'utilisation.
- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Travail méthodique et précis.
- Autonomie.
- Passage rectiligne de la machinerie et de l'équipement.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Prendre connaissance du travail à effectuer.	– Interprétation juste des directives.
B. Planifier le travail.	– Planification ordonnée des étapes du travail. – Choix judicieux de l'équipement et de la machinerie.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	**CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE**
C. Préparer la machinerie et l'équipement.	– Vérification précise de l'état et du fonctionnement de la machinerie et de l'équipement. – Précision des réglages.
D. Effectuer le travail :	
• enfouir l'engrais vert;	– Fauche complète de l'engrais vert. – Incorporation correcte au sol.
▪ sous-soler;	– Établissement précis de la profondeur. – Choix judicieux du sens du travail.
▪ labourer (travailler la terre);	– Réglage précis de la charrue. – Respect de l'exécution du travail aratoire. – Prise de mesure périodique de la profondeur du travail aratoire.
▪ prélever un échantillon de sol.	– Choix judicieux des lieux de prélèvement. – Respect de la technique de prélèvement. – Préparation correcte des échantillons.
E. Vérifier la qualité du travail.	– Vérification visuelle de l'aspect du champ.
F. Nettoyer et ranger l'équipement et la machinerie.	– Propreté. – Vérification précise de l'état de l'équipement et de la machinerie. – Rangement approprié.
G. Effectuer un suivi.	– Pertinence de l'information transmise. – Clarté du message.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à prendre connaissance du travail à effectuer (A) :

1. Discuter de l'importance de planifier le travail.

Avant d'apprendre à nettoyer et ranger l'équipement et la machinerie (F) :

2. Discuter de l'importance de nettoyer l'équipement et la machinerie.
3. Discuter de l'importance de bien ranger l'équipement et la machinerie.

Avant d'apprendre à effectuer un suivi (G) :

4. Discuter de l'importance de faire un suivi.

MODULE 9 : ENTRETIEN MINEUR DES BÂTIMENTS

Code : 203393 **Durée : 45 h**

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

effectuer l'entretien mineur des bâtiments,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir d'un programme d'entretien, de directives et de cas ou de problèmes pratiques courants caractéristiques des travaux mineurs d'entretien général des bâtiments d'une entreprise horticole.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.
- À l'aide d'outils, de matériel, de l'équipement et de systèmes que l'on trouve généralement dans une entreprise horticole (réfrigération, chauffage, plomberie, électricité, etc.).
- À l'aide de toute documentation pertinente.
- À l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et sécurité au travail.
- Utilisation correcte des outils, des matériaux et de l'équipement.
- Respect des codes de l'électricité, de la plomberie et des bâtiments.
- Respect des techniques d'exécution.
- Respect des normes environnementales.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Prendre connaissance du travail à effectuer

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des directives.
- Interprétation juste du programme d'entretien.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
B. Planifier le travail.	– Choix judicieux des outils, des matériaux, des pièces et de l'équipement nécessaires. – Planification ordonnée des étapes d'exécution des travaux. – Estimation réaliste de la durée des travaux.
C. Préparer le lieu de travail.	– Installation solide du matériel de travail et des échafaudages.
D. Effectuer le travail : ▪ effectuer les vérifications d'usage;	– Vérification visuelle et auditive des composantes du bâtiment et des alentours. – Lecture précise des instruments de contrôle. – Relevé précis de toutes les anomalies et défectuosités.
▪ apporter les correctifs appropriés.	– Solidité des éléments. – Pertinence des correctifs apportés. – Propreté du travail exécuté.
E. Vérifier la qualité du travail.	– Mise en route des systèmes. – Inspection visuelle des bâtiments et des alentours.
F. Nettoyer et ranger l'équipement, l'outillage et les matériaux.	– Propreté des outils et de l'équipement utilisés. – Rangement ordonné des outils, de l'équipement et des matériaux. – Élimination correcte des matériaux usés.
G. Effectuer un suivi.	– Pertinence de l'information transmise. – Clarté de l'information.

MODULE 10 : OXYCOUPAGE ET SOUDAGE À L'ARC

Code : 203403 **Durée : 45 h**

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

appliquer des notions d'oxycoupage et de soudage à l'arc,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de fiches sur les opérations à effectuer.
- À l'aide de postes de soudage à l'arc et de coupage au gaz.
- À l'aide de l'outillage, de l'équipement et des accessoires appropriés.
- Sur des tôles et des pièces d'acier.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Utilisation appropriée de l'outillage et de l'équipement.
- Respect des techniques d'exécution.
- Travail exécuté en conformité avec les directives reçues.
- Aspect et solidité des soudures selon les critères établis.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Monter le poste de soudage oxyacétylénique.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Choix judicieux des accessoires et du gaz.
- Opération de montage sécuritaire.
- Montage conforme aux règles établies.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
B. Oxycouper des métaux.	– Réglage correct des manodétendeurs. – Choix approprié des buses. – Mesures de sécurité adaptées aux conditions de travail. – Respect des techniques d'exécution. – Netteté de la coupe.
C. Souder à l'arc avec des électrodes enrobées.	– Préparation appropriée des pièces. – Choix judicieux des électrodes. – Réglage approprié de la machine. – Respect des méthodes et des techniques d'exécution. – Aspect et solidité acceptables des soudures.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à monter le poste de soudage oxyacétylénique (A), l'élève doit :

1. Décrire les métaux ferreux et non ferreux.
2. Connaître les effets physiques relatifs à l'action de la chaleur sur les métaux.

MODULE 11 : LECTURE DE PLANS

Code : 203412 **Durée : 30 h**

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

lire et interpréter des plans,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de plans d'implantation de bâtiments, de fermes et de machinerie agricole.
- À l'aide de la règle d'ingénieur et du ruban à mesurer.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Méthode de travail systématique.
- Souci du détail.
- Exactitude de l'analyse et de l'interprétation des plans.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Interpréter les codes et les symboles illustrés sur un plan.	– Détermination précise de l'échelle graphique. – Interprétation correcte des codes et des symboles illustrés sur le plan. – Transposition en situation réelle des éléments représentés sur un plan.
B. Établir la séquence des opérations d'une construction.	– Prise en considération de tous les éléments du plan. – Établissement méthodique de la séquence des opérations.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
C. Compter les matériaux nécessaires à une construction.	– Comptage exact des matériaux.
D. Établir les séquences de montage et de démontage, la marche des procédés et les techniques d'assemblage des éléments de la machinerie agricole.	– Interprétation juste des plans. – Établissement méthodique de la séquence des opérations.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à interpréter les codes et les symboles illustrés sur un plan (A), l'élève doit :

1. Convertir des mesures en système impérial et métrique.

MODULE 12 : ENTRETIEN DU TRACTEUR ET DU CHARIOT

Code : 203424

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

effectuer l'entretien périodique et préventif des tracteurs et du chariot élévateur,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À l'aide de tracteurs et de chariots élévateurs.
- À partir des directives et d'un programme d'entretien.
- À l'aide de manuels d'entretien.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.
- À l'aide de produits et de pièces de rechange.
- À l'aide d'outils de levage et de calage.
- À l'aide d'outils et de l'équipement nécessaires.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et sécurité au travail.
- Sens de l'observation.
- Souci du travail bien fait.
- Utilisation correcte des outils, des produits et de l'équipement.
- Respect des directives du fabricant.
- Respect des normes environnementales.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Prendre connaissance du travail à effectuer.	– Interprétation juste du programme d'entretien. – Interprétation juste des directives.
B. Planifier le travail.	– Choix judicieux des outils, des produits, des pièces et de l'équipement nécessaires. – Planification ordonnée des étapes d'exécution du travail.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	**CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE**
C. Préparer l'équipement.	– Vérification visuelle de l'état de fonctionnement de l'équipement. – Pertinence des correctifs apportés. – Installation sécuritaire de systèmes de levage et de calage.
D. Effectuer le travail :	
▪ changer les huiles et les filtres;	– Vidange complète des huiles usées. – Pose correcte des filtres. – Maintien approprié des niveaux d'huile.
▪ lubrifier;	– Dosage juste du volume de lubrifiants. – Utilisation correcte des produits.
▪ apporter les correctifs mineurs.	– Conformité des réglages selon les recommandations. – Réparations mineures effectuées correctement. – Nettoyage approprié des pièces et des systèmes.
E. Vérifier la qualité du travail.	– Essai pratique de l'état de fonctionnement. – Précision des mesures. – Contre-vérification de la solidité des pièces assemblées.
F. Nettoyer et ranger les outils et l'équipement d'entretien.	– Propreté des outils et de l'équipement utilisés. – Rangement ordonné du matériel, des outils et de l'équipement. – Élimination correcte des produits utilisés.
G. Dégager l'aire de travail.	– Absence de débris ou d'autres substances sur les lieux. – Rangement approprié du tracteur et du chariot élévateur.
H. Remplir les registres d'entretien.	– Exhaustivité et précision de l'information. – Présentation soignée.

MODULE 13 : ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT

Code : 203434 **Durée : 60 h**

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
effectuer l'entretien préventif de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage,
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de directives et d'un programme d'entretien préventif.
- À l'aide de manuels du fabricant.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.
- À l'aide de produits (lubrifiant, peinture, etc.) et de pièces de rechange.
- À l'aide d'un tracteur.
- À l'aide des outils, du matériel et de l'équipement nécessaires.
- À l'aide d'outils de levage et de calage.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et sécurité au travail.
- Sens de l'observation.
- Autonomie.
- Souci du travail bien fait.
- Utilisation correcte des outils, des produits et de l'équipement.
- Respect des directives du fabricant.
- Respect des normes environnementales.
- Respect des techniques d'exécution.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Prendre connaissance du travail à effectuer.	– Interprétation juste du programme d'entretien. – Interprétation juste des directives.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	**CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE**
B. Planifier le travail.	– Choix judicieux des outils, des produits, des pièces de rechange et de l'équipement nécessaires. – Planification ordonnée des étapes d'exécution des travaux. – Évaluation correcte de la durée des travaux.
C. Préparer les outils, les produits et l'équipement d'entretien.	– Vérification précise de l'état de fonctionnement des outils et de l'équipement. – Pertinence des correctifs apportés. – Exactitude des mélanges des produits.
D. Effectuer le travail :	
▪ vérifier l'état de l'équipement et de l'outillage;	– Vérification visuelle et auditive de l'état de fonctionnement. – Détermination précise de l'usure des pièces.
▪ apporter les correctifs mineurs;	– Pertinence des correctifs apportés.
▪ lubrifier;	– Dosage juste des volumes.
▪ repeindre de la machinerie et des instruments aratoires.	– Uniformité de la couleur. – Couverture complète de la surface à peindre.
E. Vérifier la qualité du travail exécuté.	– Vérification pratique de l'état de fonctionnement de la machinerie et de l'outillage. – Précision des mesures. – Contre-vérification de la solidité des pièces assemblées.
F. Nettoyer et ranger les outils et l'équipement d'entretien.	– Propreté des outils et de l'équipement utilisés. – Rangement ordonné des outils, du matériel et de l'équipement. – Élimination correcte des produits utilisés.
G. Dégager l'aire de travail.	– Absence de débris ou d'autres substances sur les lieux. – Rangement approprié de l'équipement, de la machinerie et de l'outillage.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	**CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE**
H. Remplir les registres d'entretien.	– Exhaustivité et précision de l'information. – Présentation soignée.

MODULE 14 : ORGANISATION DE DONNÉES TECHNIQUES

Code : 203444

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
organiser les données techniques propres à une entreprise horticole,
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de consignes.
- À partir de cas réels ou fictifs.
- À l'aide de documents de référence pertinents.
- À l'aide de différents registres.
- À l'aide des données recueillies.
- À l'aide d'un micro-ordinateur et de ses périphériques.
- À l'aide de logiciels ou de progiciels.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des méthodes et des directives.
- Sens critique dans la saisie des données techniques.
- Respect des règles de la présentation de documents.
- Utilisation juste des expressions selon les différents services de l'entreprise.
- Sens de la logique.
- Souci de la précision et du détail.
- Utilisation correcte des logiciels et des progiciels.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Recueillir des données techniques.	– Exhaustivité des données techniques recueillies. – Pertinence des données retenues.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
B. Classer les pièces justificatives.	– Saisie complète des éléments d'information sur les pièces justificatives. – Respect des méthodes de classification.
C. Enregistrer des données techniques.	– Inscription exacte des données. – Respect des conventions au moment de l'inscription des données. – Inscription de toute l'information.
D. Utiliser des logiciels et des progiciels pour le traitement des données techniques.	– Emploi adéquat des principales commandes d'un logiciel de prise de données de type tableur. – Emploi adéquat des principales commandes des progiciels.
E. Produire des rapports des données techniques.	– Structuration logique des éléments des rapports. – Présentation soignée. – Respect des méthodes de présentation.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à recueillir des données techniques (A), l'élève doit :

1. Connaître la terminologie appropriée aux différents services d'une entreprise.
2. Connaître le matériel roulant et les matériaux typiques d'une entreprise horticole.
3. Reconnaître l'importance de recueillir des données techniques afin d'améliorer la productivité de l'entreprise.

Avant d'apprendre à classer les pièces justificatives (B), l'élève doit :

4. Reconnaître l'importance d'effectuer la classification des pièces justificatives.

Avant d'apprendre à utiliser des logiciels et des progiciels pour le traitement des données techniques (D), l'élève doit :

5. Connaître les étapes pour mettre en marche un micro-ordinateur et ses périphériques.

MODULE 15 : ANATOMIE-PHYSIOLOGIE DES PLANTES

Code : 203453 **Durée : 45 h**

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

établir des relations entre l'anatomie et la physiologie des plantes et leur développement,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de cas.
- À l'aide de planches anatomiques, d'illustrations ou de maquettes.
- À l'aide de plants à différents stades phénologiques.
- À l'aide de plantes saines et malades.
- Dans une classe laboratoire.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation juste de la terminologie.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Déterminer les structures anatomiques et morphologiques favorisant la propagation, la croissance et la reproduction des végétaux.	– Détermination exacte des structures. – Localisation juste des tissus.
B. Déterminer les stades de développement du végétal.	– Détermination exacte du stade.
C. Optimiser la productivité des plantes.	– Choix judicieux des facteurs environnementaux. – Choix judicieux des pratiques culturales. – Choix judicieux des hormones de croissance. – Détermination du stade propice à la récolte.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	**CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE**
D. Déterminer les structures morphologiques favorisant l'identification des végétaux.	– Détermination exacte des structures morphologiques.

MODULE 16 : IDENTIFICATION DES VÉGÉTAUX

Code : 203464

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

identifier des végétaux,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de mise en situation.
- À l'aide de spécimens frais, d'illustrations et d'herbiers.
- À l'aide de notes de cours.
- À l'aide de clés d'identification et de guides appropriés.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation correcte de la terminologie.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Identifier les principales plantes ligneuses ornementales cultivées au Québec.	– Identification correcte (nom commun et nom scientifique) de la plante ligneuse ornementale.
B. Identifier les principales plantes maraîchères cultivées au Québec.	– Identification correcte de la plante maraîchère.
C. Identifier les principales plantes fruitières cultivées au Québec.	– Identification correcte de la plante fruitière. – Identification correcte du cultivar en pommeraie.
D. Identifier les principales plantes vivaces cultivées au Québec.	– Identification correcte de la plante vivace.
E. Identifier les principales plantes annuelles cultivées au Québec.	– Identification correcte de la plante annuelle.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
F. Identifier les principales plantes vertes cultivées au Québec.	– Identification correcte de la plante verte.
G. Identifier les principales potées fleuries cultivées au Québec.	– Identification correcte de la potée fleurie.
H. Identifier les principales fines herbes cultivées au Québec.	– Identification correcte des fines herbes.
I. Identifier les principales plantes médicinales cultivées au Québec.	– Identication correcte de la plante médicinale.

MODULE 17 : ANOMALIES ET ENNEMIS DES CULTURES

Code : 203474

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

identifier des anomalies de croissance, des principaux ravageurs, des symptômes de maladies et des adventices,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de directives et de registres des cultures précédentes.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.
- À l'aide des guides, des clefs d'identification et des logiciels spécifiques.
- À l'aide de diapositives, d'illustrations et de gravures.
- À l'aide d'une loupe, d'un canif, de sacs, d'un filet entomologique et d'une chambre éthérifiante.
- À l'aide d'un carnet de consignation des données.
- Dans une production horticole en serre et en champ.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Sens de l'observation.
- Utilisation correcte de la terminologie.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Appliquer des techniques de dépistage au champ et en serre.	– Choix judicieux de la technique de dépistage. – Application correcte des procédures de dépistage.
B. Déterminer les principales anomalies de croissance des plantes cultivées en serre et en champ au Québec.	– Repérage de plants carencés.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
C. Identifier les principaux ravageurs et symptômes de maladies des principales plantes ligneuses ornementales cultivées au Québec.	– Identification correcte des principaux ravageurs et symptômes de maladies.
D. Identifier les principaux ravageurs et symptômes de maladies des principales plantes maraîchères cultivées au Québec.	– Identification correcte des principaux ravageurs et symptômes de maladies.
E. Identifier les principaux ravageurs et symptômes de maladies des principales plantes fruitières cultivées au Québec.	– Identification correcte des principaux ravageurs et symptômes de maladies.
F. Identifier les principaux ravageurs et symptômes de maladies des principales plantes vivaces et annuelles cultivées au Québec.	– Identification correcte des principaux ravageurs et symptômes de maladies.
G. Identifier les principaux ravageurs et symptômes de maladies des principales plantes vertes et fleuries cultivées au Québec.	– Identification correcte des principaux ravageurs et symptômes de maladies.
H. Identifier les principales adventices dans les cultures.	– Identification correcte de l'adventice au stade plantule.

MODULE 18 : PRÉVENTION ET CONTRÔLE ÉCOLOGIQUE

Code : 203482

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
optimiser des méthodes de prévention et de contrôle écologique,
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir d'études de cas et de directives.
- À l'aide de notes de cours et de guides d'identification.
- À l'aide de listes de matériel et de produits disponibles dans une entreprise.
- À l'aide d'agents biotiques.
- À l'aide d'un réfrigérateur et d'équipement.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Travail méthodique et précis.
- Utilisation correcte de l'équipement.
- Sens de l'observation.
- Jugement.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Établir des liens entre les problèmes de croissance des plantes et les conditions environnementales, les pratiques culturales et la présence de ravageurs, de pathogènes et d'adventices.	– Identification correcte de la classe de l'agent biotique causal. – Détermination judicieuse des pratiques culturales en cause. – Détermination exacte des conditions environnementales en cause. – Établissement de liens pertinents.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
B. Proposer une stratégie de lutte écologique.	– Pertinence de la stratégie de lutte retenue. – Pertinence du moment de l'intervention et du mode d'application de l'agent biotique. – Prise en considération du matériel et des produits disponibles dans l'entreprise.
C. Libérer des agents de contrôle biotiques.	– Identification des principaux auxiliaires. – Préparation correcte de l'agent biotique. – Distribution correcte de l'agent biotique dans la culture.
D. Entreposer des agents de contrôle biotiques.	– Respect des consignes du fabricant. – Vérification précise des conditions d'entreposage. – Pertinence des correctifs apportés.

MODULE 19 : UTILISATION DES PESTICIDES À L'EXTÉRIEUR

Code : 203492

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
utiliser des pesticides de façon rationnelle et sécuritaire à l'extérieur,
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir des résultats des interventions antérieures.
- À l'aide de renseignements sur les conditions environnementales relatives au site à traiter.
- À partir d'une situation fictive sur un terrain délimité et avec un pesticide fictif.
- En se reportant aux données des étiquettes des pesticides, à des fiches toxicologiques et à des références sur l'utilisation, le calibrage et l'entretien de l'équipement d'application.
- À l'aide d'un tracteur, de l'équipement et des accessoires d'application utilisés en horticulture, y compris un pulvérisateur à rampe.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.
- À l'aide d'outils et de pièces de rechange.
- À partir d'un plan d'urgence fictif.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Respect des lois et règlements concernant la protection de l'environnement et l'utilisation des pesticides.
- Adoption des pratiques recommandées par le ministère de l'Environnement et de la Faune.
- Souci constant des effets des pesticides sur l'environnement.
- Utilisation appropriée de l'équipement.
- Ordre logique des opérations.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Planifier une intervention ponctuelle visant à éliminer les ennemis d'une culture.	– Évaluation correcte de l'ampleur des dommages causés à la culture. – Détermination correcte de l'agent biotique ou abiotique responsable des dommages constatés. – Pertinence des actions à entreprendre compte tenu des éléments suivants : ▪ stade de l'ennemi; ▪ résultats des interventions antérieures; ▪ programme de lutte intégré; ▪ conditions environnementales.
B. Choisir un pesticide.	– Respect des critères de choix suivants : ▪ stade de croissance des plantes cultivées; ▪ conditions environnementales; ▪ classification des pesticides; ▪ caractéristiques des pesticides; ▪ facteurs influant sur l'efficacité du pesticide. – Choix approprié de l'adjuvant.
C. Préparer le matériel et l'équipement nécessaires à l'application des pesticides.	– Choix approprié de l'équipement d'application. – Choix approprié de l'équipement de protection pour la préparation et l'application du pesticide. – Vérification du bon fonctionnement des différents types d'équipement. – Calibrage de l'appareil selon les recommandations. – Pertinence des correctifs apportés.
D. Préparer le produit.	– Aménagement d'une aire appropriée pour la préparation et la manipulation du produit. – Interprétation juste des données de l'étiquette et de la fiche toxicologique du pesticide. – Calcul exact de la quantité de pesticide à préparer selon la surface à traiter. – Calcul exact de la concentration du mélange, selon le mode d'emploi. – Calcul exact du taux d'application. – Préparation homogène du mélange. – Élimination appropriée des contenants vides.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	**CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE**
E. Appliquer le pesticide.	– Prise en considération des conditions environnementales. – Prise en considération des moyens permettant de minimiser l'exposition au pesticide. – Détermination de mesures de protection de l'environnement suffisantes. – Ajustement de la hauteur de la rampe de pulvérisation selon le type de culture et le stade de croissance de la plante. – Vérification constante du bon fonctionnement et du débit de l'appareil d'application. – Mode de déplacement approprié. – Maîtrise de la dérive du pesticide. – Élimination sécuritaire du surplus de produit et des eaux de lavage. – Entretien, décontamination et remisage de l'équipement de protection et d'application.
F. Entreposer les pesticides.	– Distinction des mesures sécuritaires à adopter selon la nature et l'utilisation des pesticides. – Correctifs appropriés aux installations et au plan d'urgence.
G. Évaluer l'intervention.	– Évaluation de l'efficacité du traitement. – Détermination des facteurs de réussite ou d'échec.
H. Consigner les données techniques dans un registre d'utilisation des pesticides.	– Inscription complète de données techniques telles que : ▪ détermination de la culture traitée; ▪ description du problème; ▪ traitement appliqué; ▪ quantité de pesticide utilisée; ▪ résultat du traitement.
I. Planifier une stratégie de lutte intégrée.	– Respect des étapes de la lutte intégrée. – Pertinence des interventions de la stratégie proposée.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à choisir un pesticide (B), l'élève doit :

1. Connaître l'ampleur de l'utilisation des pesticides.
2. Démontrer les aspects socio-économiques associés à l'utilisation des pesticides.
3. Connaître les phénomènes qui sont à l'origine de la présence des pesticides dans l'environnement.
4. Connaître les effets des pesticides, à court et à long terme, sur les végétaux et les animaux et reconnaître qu'il y a augmentation de l'intoxication dans la chaîne alimentaire.
5. Reconnaître les effets néfastes des pesticides sur la santé humaine.
6. Connaître les sources d'information fiables sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.
7. Prendre conscience de la limite des connaissances scientifiques.
8. Comprendre la nécessité de changer d'attitude par rapport à l'utilisation des pesticides et de respecter l'environnement.
9. Énumérer les différents paliers de gouvernements susceptibles de réglementer l'utilisation des pesticides.
10. Connaître les lois et les règlements concernant l'utilisation des pesticides.

Avant d'apprendre à préparer le matériel et l'équipement nécessaires à l'application des pesticides (C), l'élève doit :

11. Savoir conduire l'équipement motorisé approprié.

Avant d'apprendre à préparer le produit (D), l'élève doit :

12. Résoudre une équation mathématique à une inconnue.
13. Comprendre l'importance de bien planifier les achats de pesticides.
14. Comprendre les unités de mesure métriques et impériales et leur conversion.
15. Calculer des surfaces et des volumes.

Avant d'apprendre à appliquer le pesticide (E), l'élève doit :

16. Comprendre l'importance de bien utiliser l'équipement d'application des pesticides.
17. Donner les raisons pour lesquelles les marches à suivre doivent être régulièrement revues.
18. Connaître les principes permettant d'agir de façon professionnelle avec le public.

MODULE 20 : UTILISATION DES PESTICIDES EN CULTURE ABRITÉE

Code : 203501

Durée : 15 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

utiliser des pesticides de façon rationnelle et sécuritaire en cultures abritées,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir des résultats des interventions antérieures.
- À l'aide de renseignements sur les conditions environnementales relatives au site à traiter.
- À partir d'une situation fictive dans un bâtiment utilisé à des fins horticoles (serre, tunnel ou édifice public) et avec un pesticide fictif.
- En excluant la fumigation en serre.
- En se rapportant aux données des étiquettes des pesticides, à des fiches toxicologiques et à des références sur l'utilisation, le calibrage et l'entretien de l'équipement d'application.
- À l'aide de l'équipement et des accessoires d'application utilisés en serre.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.
- À l'aide d'outils et de pièces de rechange.
- À partir d'un plan d'urgence fictif.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Respect des lois et règlements concernant la protection de l'environnement et l'utilisation des pesticides.
- Adoption des pratiques recommandées par le ministère de l'Environnement et de la Faune.
- Souci constant des effets des pesticides sur l'environnement.
- Utilisation appropriée de l'équipement.
- Ordre logique des opérations.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	**CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE**
A. Planifier une intervention ponctuelle visant à éliminer les ennemis d'une culture.	– Évaluation correcte de l'ampleur des dommages causés à la culture. – Détermination correcte de l'agent biotique ou abiotique responsable des dommages constatés. – Pertinence des actions à entreprendre compte tenu des éléments suivants : ▪ stade de l'ennemi; ▪ résultats des interventions antérieures; ▪ programme de lutte intégré; ▪ conditions environnementales.
B. Choisir un pesticide.	– Respect des critères de choix suivants : ▪ stade de croissance des plantes cultivées; ▪ conditions ambiantes; ▪ classification des pesticides; ▪ caractéristiques des pesticides; ▪ facteurs influant sur l'efficacité du pesticide. – Choix approprié de l'adjuvant.
C. Préparer le matériel et l'équipement nécessaires à l'application des pesticides.	– Choix approprié de l'équipement d'application. – Choix approprié de l'équipement de protection pour la préparation et l'application du pesticide. – Vérification du bon fonctionnement des différents types d'équipement. – Calibrage de l'appareil selon les recommandations. – Pertinence des correctifs apportés.
D. Préparer le produit.	– Aménagement d'une aire appropriée pour la préparation et la manipulation du produit. – Interprétation juste des données de l'étiquette et de la fiche toxicologique du pesticide. – Calcul exact de la quantité de pesticide à préparer selon la surface à traiter. – Calcul exact de la concentration du mélange, selon le mode d'emploi. – Calcul exact du taux d'application. – Préparation homogène du mélange. – Élimination appropriée des contenants vides.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
E. Appliquer le pesticide.	– Prise en considération des conditions ambiantes. – Prise en considération des moyens permettant de minimiser l'exposition au pesticide. – Vérification constante du bon fonctionnement et du débit de l'appareil d'application. – Mode de déplacement approprié. – Maîtrise de la dérive du pesticide. – Élimination sécuritaire du surplus de produit et des eaux de lavage. – Entretien, décontamination et remisage de l'équipement de protection et d'application.
F. Évaluer l'intervention.	– Évaluation de l'efficacité du traitement. – Détermination des facteurs de réussite ou d'échec.
G. Consigner les données techniques dans un registre d'utilisation des pesticides.	– Inscription complète de données techniques telles que : ▪ détermination de la culture traitée; ▪ description du problème; ▪ traitement appliqué; ▪ quantité de pesticide utilisée; ▪ résultat du traitement.
H. Planifier une stratégie de lutte intégrée.	– Respect des étapes de la stratégie de lutte intégrée. – Pertinence des interventions de la stratégie proposée.

MODULE 21 : UTILISATION DE FERTILISANTS

Code : 203512

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

optimiser l'utilisation de fertilisants,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir d'études de cas et dc directives.
- À l'aide de rapports d'analyse dcs antécédents culturaux et des quantités résiduelles de matière organique apportée.
- À l'aide de notes dc cours.
- À l'aide dc grilles de fertilisation.
- À l'aide d'une calculatrice.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Souci du détail.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. S'informer dc la fertilité du sol.	– Lecture correcte des rapports d'analyse. – Détermination correcte des antécédents culturaux et des quantités résiduelles dc matière organique dans le sol.
B. Établir dcs liens entre les besoins culturaux et la fertilisation du sol.	– Détermination correcte du stade phénologique du végétal. – Détermination correcte des conditions environnementales. – Établissement de liens pertinents.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
C. Effectuer une fertilisation rationnelle.	– Pertinence du choix d'un fertilisant en fonction de son utilisation. – Prise en considération des fertilisants disponibles dans l'entreprise. – Repérage correct du fertilisant. – Choix judicieux du moment de l'application et du mode d'application. – Préparation adéquate du fertilisant. – Application correcte du fertilisant.

MODULE 22 : PROPAGATION DE PLANTS PAR SEMIS

Code : 203522

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

propager des plants par semis,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de directives et du programme de production.
- À l'aide de semences et dans des milieux de propagation.
- À l'aide de matériel, d'outils et d'équipement.
- À l'aide de pesticides et d'agents de contrôle biologique.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.
- À l'aide d'engrais, d'amendements et d'agents de mychorisation.
- Dans une serre.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Utilisation correcte du matériel, des produits, des outils et de l'équipement.
- Travail méthodique et précis.
- Respect des exigences et caractéristiques des espèces.
- Respect des mesures de prévention et de protection phytosanitaire.
- Respect des techniques de travail.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Prendre connaissance du travail à effectuer.	– Interprétation juste des directives et du programme de production.
B. Planifier le travail.	– Planification ordonnée des étapes d'exécution des travaux. – Choix judicieux des semences, des matériaux, des produits, des outils et de l'équipement.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
C. Préparer le lieu de travail.	– Vérification précise de l'état de la serre et du fonctionnement de l'équipement. – Pertinence des correctifs apportés.
D. Préparer le matériel, les produits, l'équipement, l'outillage et les semences.	– Détermination précise des quantités de semences, de produits et de matériaux nécessaires. – Préparation appropriée de la semence. – Vérification précise de l'état du matériel. – Respect des règles de désinfection. – Préparation correcte des terreaux. – Remplissage approprié des contenants. – Réglage précis des semoirs.
E. Effectuer le travail :	
▪ semer;	– Respect des techniques de semis. – Exactitude du taux de semis. – Identification précise du semis.
▪ repiquer.	– Respect de la technique de repiquage. – Respect de la densité. – Identification précise.
F. Prodiguer les soins nécessaires à la reprise des plants.	– Optimisation des conditions favorisant la germination et la reprise des plants. – Détermination juste des anomalies. – Pertinence des correctifs apportés.
G. Vérifier la qualité du travail.	– Vérification visuelle de l'ensemble du travail.
H. Nettoyer et ranger le matériel, les produits, l'outillage, l'équipement et les semences.	– Propreté du matériel, de l'outillage et de l'équipement. – Rangement approprié du matériel, des produits, de l'outillage, de l'équipement et des semences.
I. Dégager l'aire de travail.	– Absence de débris ou d'autres substances sur les lieux.
J. Effectuer un suivi.	– Registre de production dûment rempli. – Pertinence de l'information transmise. – Clarté du message.

MODULE 23 : PROPAGATION DE PLANTS MÈRES

Code : 203534

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

propager des plants mères,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de directives et du programme de production.
- À l'aide de plantes herbacées et ligneuses.
- À l'aide du matériel, d'outils et de l'équipement nécessaires.
- À l'aide de pesticides et d'agents de contrôle biologiques.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.
- À l'aide d'engrais, d'amendements et d'hormones d'enracinement.
- Dans une serre ou en pépinière pour le greffage, le marcottage et la division.
- Dans une serre pour le bouturage.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Respect des techniques de travail.
- Respect des mesures de prévention et de protection phytosanitaire.
- Travail méthodique et précis.
- Respect des exigences et caractéristiques des espèces.
- Utilisation correcte du matériel, des produits, des outils et de l'équipement.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Prendre connaissance du travail à effectuer.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des directives et du programme de production.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
B. Planifier le travail.	– Planification ordonnée des étapes d'exécution des travaux. – Choix judicieux des matériaux, des produits, des outils et de l'équipement. – Détermination précise des quantités de matériaux, des produits et des plants mères nécessaires. – Estimation réaliste de la durée des travaux.
C. Préparer le matériel, les produits, les outils, l'équipement et les plants mères.	– Vérification précise de l'état de fonctionnement des outils et de la serre. – Pertinence des correctifs apportés. – Préparation correcte des plants mères. – Respect des règles de désinfection des matériaux, des outils et de l'équipement. – Préparation correcte des milieux de propagation.
D. Diviser les plants mères.	– Choix judicieux du plant mère. – Optimisation de la division du plant. – Identification précise.
E. Bouturer les plants mères.	– Choix judicieux du plant mère. – Choix judicieux du type de bouture. – Optimisation du nombre de boutures. – Identification précise.
F. Marcotter les plants mères.	– Choix judicieux du plant mère. – Choix judicieux du type de marcottage. – Optimisation du nombre de plants marcottés. – Identification précise.
G. Greffer.	– Choix judicieux du type de greffe. – Choix judicieux des plants à greffer. – Identification précise.
H. Prodiguer les soins nécessaires pour assurer la reprise.	– Optimisation des conditions favorisant la reprise. – Détermination précise des anomalies de reprise. – Pertinence des correctifs apportés.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	**CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE**
I. Vérifier la qualité du travail	– Vérification visuelle de l'ensemble du travail.
J. Nettoyer et ranger le matéricl, les produits, l'outillage, l'équipement et les semences.	– Propreté du matériel, de l'outillage et de l'équipement. – Rangement approprié du matériel, des produits, de l'outillage et de l'équipement.
K. Dégager l'aire de travail.	– Absence de débris ou d'autres substances sur les lieux.
L. Effectuer le suivi.	– Registre de production dûment rempli. – Pertinence de l'information transmise. – Clarté du message.

MODULE 24: ENCADREMENT DE PETITES ÉQUIPES

Code : 203542

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence permettant

d'encadrer de petites équipes

en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- S'initier aux techniques d'animation et de supervision d'équipes de travail.
- S'initier à la résolution de conflits.
- Évaluer son style de gestion.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : **Initiation aux techniques d'animation et de supervision d'équipes de travail**

- Prendre connaissance de moyens d'évaluer les besoins en main-d'ocuvre.
- Discuter des moyens à prendre pour équilibrer les équipes de travail.
- Discuter des moyens pour assigner les tâches selon la capacité d'exécution des individus.
- Discuter des délais et des mesures de contrôle à favoriser pour assurer la réalisation du travail.
- Connaître des techniques d'animation d'équipe de travail.
- Connaître les principes de la résolution de conflits.

PHASE 2 : **Participation à la supervision d'équipes de travail**

- Déterminer les besoins en personnel.
- Assigner les tâches selon la capacité d'exécution.
- Effectuer une démonstration de la tâche à accomplir.
- Appliquer les normes prévues par le milieu du travail.
- Observer et participer à une médiation entre des personnes en conflit.
- Observer une animation d'une réunion de travail.
- Consigner, dans un journal, ses observations sur les activités vécues.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE SITUATION *(suite)*

PHASE 3 : **Évaluation de son style de gestion de personnel**

- Relever les forces et les faiblesses en gestion de personnel.
- Identifier les objectifs d'amélioration personnels à cet égard.
- Produire un bref rapport faisant état de ses observations.
- Discuter de la justesse de sa perception comme chef d'équipe.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Fournir aux élèves toute la documentation pertinente.
- Stimuler la participation de l'élève.
- Stimuler l'expression individuelle.
- Favoriser les échanges entre les élèves.
- S'assurer de la rédaction d'un rapport autocritique sur son style de gestion.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

PHASE 1 :
- Participe aux rencontres et aux discussions.

PHASE 2 :
- Participe aux différentes activités.
- Rédige son journal de bord.
- Applique des principes de gestion de personnel.

PHASE 3 :
- Échange avec ses collègues, à partir de son rapport, sur son expérience comme chef d'équipe.
- Explique à l'enseignant sa perception de lui-même en tant que chef d'équipe à partir du rapport d'évaluation fourni par la ou le responsable de la formation.
- Produit un rapport autocritique de ses aptitudes comme chef d'équipe.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'entreprendre les activités de chacune des phases, l'élève doit :

1. Comprendre la compétence visée ainsi que la démarche d'apprentissage proposée.

Avant d'entreprendre des activités de la PHASE 1, Initiation aux techniques d'animation et de supervision d'équipes de travail, l'élève doit :

2. Rédiger un bilan des aptitudes d'un bon chef d'équipe.
3. Distinguer les divers types de leadership.

Avant d'entreprendre des activités de la PHASE 2, Participation à la supervision d'équipes de travail, l'élève doit :

4. Connaître les différents types de personnalité.
5. Connaître les facteurs pouvant engendrer des conflits.
6. Connaître le processus d'apprentissage.
7. Déterminer une façon de noter ses observations.

Avant d'entreprendre des activités de la PHASE 3, Évaluation de son style de gestion de personnel, l'élève doit :

8. Déterminer les principaux éléments d'un rapport.

MODULE 25 : PRÉPARATION DU SOL POUR UNE CULTURE

Code : 203554

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

préparer le sol pour l'implantation d'une culture,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de directives et du programme de culture.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.
- À l'aide d'un tracteur, de la machinerie, de l'équipement, de l'outillage, des produits et du matériel nécessaires.
- Dans une serre et dans un champ.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Utilisation correcte du matériel, de l'outillage, de la machinerie et de l'équipement.
- Sens de l'observation.
- Souci du détail et de la précision.
- Qualité du jugement.
- Autonomie.
- Respect des normes environnementales.
- Respect des conditions édaphiques.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Prendre connaissance du travail à effectuer.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des directives et du programme de culture.
- Identification précise du lieu de travail.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
B. Planifier le travail.	– Planification ordonnée des étapes d'exécution du travail. – Choix judicieux de l'outillage, de la machinerie, de l'équipement, des produits et du matériel. – Détermination exacte de la qualité de la surface agraire à préparer. – Détermination exacte des quantités de produits. – Estimation réaliste de la durée du travail.
C. Préparer l'outillage, la machinerie, l'équipement, les produits et le matériel.	– Vérification précise du bon fonctionnement de l'outillage, de la machinerie et de l'équipement. – Vérification visuelle de l'état du matériel et des produits. – Réglage précis de l'équipement et de la machinerie. – Pertinence des correctifs apportés. – Mélange précis des produits. – Préparation correcte des pesticides.
D. Effectuer le travail :	
▪ évaluer l'état du sol;	– Estimation correcte du taux d'humidité du sol. – Détermination précise de la texture et de la structure du sol. – Établissement de liens pertinents.
▪ jalonner la surface à préparer;	– Délimitation précise de la surface à préparer.
▪ épierrer le sol;	– Choix judicieux des pierres à retirer. – Disposition correcte des pierres récupérées.
▪ ameublir le sol;	– Respect des critères de granulométrie. – Profondeur appropriée du travail du sol. – Nombre minimum de passage. – Vérification visuelle constante du bon fonctionnement de l'équipement et de la machinerie. – Pertinence des correctifs apportés.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

	PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	**CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE**
	▪ incorporer les pesticides, les amendements et les engrais au sol;	– Distribution exacte des quantités de pesticides, d'amendements et d'engrais. – Précision des mesures. – Pertinence des correctifs apportés. – Enfouissement correct des pesticides, des amendements et des engrais.
	▪ installer le paillis plastique et le système d'irrigation goutte-à-goutte.	– Vérification visuelle constante du bon fonctionnement de l'équipement et de l'état du matériel. – Distribution rectiligne du paillis et du système goutte-à-goutte. – Ancrage solide du paillis et du système goutte-à-goutte. – Raccordement correct du système goutte-à-goutte. – Pertinence des correctifs apportés.
E.	Vérifier la qualité du travail.	– Vérification visuelle de l'ensemble du travail. – Vérification du fonctionnement du système goutte-à-goutte.
F.	Nettoyer et ranger l'outillage, l'équipement, la machinerie, le matériel et les produits.	– Propreté de l'outillage, de l'équipement et de la machinerie. – Rangement ordonné de l'outillage, de l'équipement, de la machinerie, du matériel et des produits. – Élimination correcte du matériel et des produits utilisés.
G.	Remplir le registre du programme de culture.	– Exhaustivité et précision de l'information. – Présentation soignée.

MODULE 26 : IMPLANTATION D'UNE CULTURE EN SERRE

Code : 203563

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

implanter une culture en serre,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de directives et du registre de production.
- À l'aide du matériel, de l'outillage, de l'équipement et de plants.
- À l'aide d'ouvrages de référence.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Utilisation correcte du matériel et de l'équipement.
- Travail méthodique et précis.
- Respect des exigences des espèces.
- Respect des normes environnementales.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Prendre connaissance du travail à effectuer.

B. Planifier le travail.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des directives et du registre de production.

- Planification ordonnée des étapes du travail.
- Choix judicieux du matériel, de l'outillage et de l'équipement.
- Détermination précise du nombre de plants nécessaires et du matériel.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	**CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE**
C. Préparer le matériel, l'équipement et les végétaux.	– Détermination précise de l'état de fonctionnement de l'équipement. – Pertinence des correctifs apportés. – Préparation correcte des végétaux. – Protection phytosanitaire appropriée. – Préparation correcte des supports et des milieux de culture. – Installation correcte du système d'irrigation.
D. Transplanter.	– Manipulation correcte des végétaux. – Disposition correcte des végétaux. – Profondeur appropriée. – Couverture de terreau appropriée. – Respect de la densité. – Emplacement correct des composantes du système d'irrigation. – Tutorage correct.
E. Prodiguer les soins nécessaires à la reprise des plants.	– Respect des techniques favorisant la reprise des plants. – Respect des mesures de protection phytosanitaire.
F. Vérifier la qualité du travail.	– Vérification de l'uniformité de la plantation. – Vérification visuelle de la distribution d'eau.
G. Nettoyer et ranger le matériel, l'équipement et les végétaux.	– Propreté du matériel et de l'équipement. – Rangement approprié du matériel, de l'équipement et des végétaux. – Disposition appropriée du matériel et des végétaux.
H. Effectuer un suivi.	– Registre de production dûment rempli. – Pertinence de l'information transmise. – Clarté du message.

MODULE 27 : PRODUCTION D'UN RELEVÉ TOPO-NIVEAU

Code : 203571

Durée : 15 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

produire un relevé topo-niveau,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- En équipe et sous supervision.
- À partir des notes d'un carnet d'arpentage et de directives.
- À l'aide de l'équipement et du matériel d'arpentage.
- À l'aide de l'équipement et du matériel de dessin.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.
- Sur un terrain désigné.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation correcte de l'équipement.
- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Localiser les limites du terrain et de ses composantes actuelles et futures.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Préparation correcte de l'équipement et du matériel.
- Exactitude de la ligne de base.
- Jalonnement précis des limites et des composantes du terrain.
- Jalonnement précis d'un bâtiment à construire.
- Transcription exhaustive des données recueillies dans le carnet d'arpentage.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
B. Prendre des élévations du terrain.	– Préparation correcte de l'équipement et du matériel. – Précision des mesures d'élévation. – Transcription exhaustive des données recueillies dans le carnet d'arpentage.
C. Dessiner un croquis.	– Croquis conforme aux données recueillies dans le carnet d'arpentage. – Précision du tracé des élévations.

MODULE 28 : IMPLANTATION D'UNE CULTURE EN CHAMP

Code : 203584

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

implanter une culture en champ,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de directives et du registre de production.
- À l'aide d'un tracteur, de matériel, de l'équipement, de la machinerie, de l'outillage et de matériel végétal (plants, semences, tubercules, arbustes, arbres, etc.).
- À l'aide d'ouvrages de référence.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Utilisation correcte du matériel, de l'équipement, de la machinerie et de l'outillage.
- Respect des directives ou du registre de production.
- Travail méthodique et précis.
- Passage rectiligne de la machinerie et de l'équipement.
- Vérification constante du bon fonctionnement de l'équipement.
- Vitesse d'exécution appropriée.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Prendre connaissance du travail à effectuer.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

– Interprétation juste des directives et du registre de production.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	**CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE**
B. Planifier le travail.	– Planification ordonnée des étapes du travail. – Choix judicieux du matériel, de l'outillage et de l'équipement. – Détermination précise de la quantité de matériel végétal. – Estimation réaliste de la durée du travail.
C. Préparer la machinerie, l'outillage, l'équipement, le matériel végétal et les produits.	– Vérification précise de l'état de fonctionnement de la machinerie, de l'outillage et de l'équipement. – Pertinence des correctifs apportés. – Précision des réglages et du calibrage de l'équipement. – Préparation correcte du matériel végétal, des engrais et des pesticides.
D. Effectuer le travail :	
▪ semer;	– Profondeur appropriée du sillon. – Recouvrement correct de la semence et des produits. – Roulage correct.
▪ planter;	– Profondeur appropriée du sillon. – Respect du taux de plantation. – Recouvrement approprié du végétal et des produits.
▪ repiquer.	– Profondeur appropriée du sillon. – Choix judicieux des plants. – Manipulation correcte des plants. – Recouvrement approprié des racines. – Remplacement approprié des plants manquants.
E. Prodiguer les soins nécessaires à la germination et à la reprise des plants.	– Respect des mesures de protection phytosanitaires. – Irrigation appropriée. – Installation correcte des bâches et mini-tunnels.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	**CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE**
F. Vérifier la qualité du travail.	– Vérification visuelle de l'aspect du champ. – Remplacement approprié des plants manquants.
G. Nettoyer et ranger le matériel, l'équipement, la machinerie et l'outillage.	– Propreté du matériel, de l'équipement et de l'outillage. – Rangement ordonné du matériel, de l'équipement, de l'outillage et du matériel végétal.
H. Effectuer un suivi.	– Registre de production dûment rempli. – Pertinence de l'information transmise. – Clarté du message.

MODULE 29 : ENTRETIEN D'HERBACÉES EN SERRE

Code : 203594

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
effectuer l'entretien des plantes herbacées en serre,
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de directives et du programme de culture.
- À l'aide du matériel, des outils et de l'équipement.
- À l'aide des pesticides et des agents de contrôle biologiques.
- À l'aide des engrais et des amendements.
- À l'aide d'hormones de croissance.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.
- À l'aide du registre de production.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Travail méthodique et précis.
- Utilisation correcte du matériel, des outils et de l'équipement.
- Respect des exigences et caractéristiques des espèces.
- Respect des normes environnementales.
- Vitesse d'exécution appropriée.
- Application correcte des techniques de conservation de l'eau.
- Intégrité du végétal.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Prendre connaissance du travail à effectuer.	– Interprétation juste des directives et du programme de culture.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
B. Planifier le travail.	– Planification ordonnée des étapes de travail. – Prise en considération des derniers traitements phytosanitaires. – Choix judicieux de l'équipement, du matériel et des produits. – Quantification précise du matériel et des produits nécessaires.
C. Préparer l'équipement, le matériel et les produits.	– Vérification précise de l'état de fonctionnement de l'équipement. – Pertinence des correctifs apportés. – Calibrage correct des appareils de pulvérisation et de fertilisation. – Préparation correcte du matériel et des produits.
D. Effectuer le travail :	
▪ arroser les plantes;	– Détermination juste de l'état hydrique du sol. – Prise en considération des facteurs climatiques. – Arrosage judicieux.
▪ fertiliser les plantes;	– Choix de la méthode appropriée. – Prise en considération des facteurs climatiques. – Application correcte des engrais. – Respect des dosages.
▪ dépister les ravageurs, les adventices et les anomalies de croissance;	– Installation appropriée du matériel de dépistage des ravageurs. – Estimation réaliste. – Repérage correct des anomalies de croissance. – Identification appropriée des adventices.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	**CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE**
▪ appliquer les techniques de protection de la culture;	– Application correcte des pesticides et agents de lutte biologiques. – Respect des dosages. – Absence de plantes adventices. – Profondeur de binage appropriée. – Application correcte des mesures d'urgence.
▪ vérifier la croissance et la productivité des plantes;	– Choix judicieux du moment de l'intervention. – Choix judicieux de l'endroit de la taille. – Respect de la forme désirée. – Absence de dragcons. – Disposition judicieuse des attaches du plant au tuteur. – Tension appropriée des tuteurs. – Application correcte des hormones de croissance. – Choix judicieux des grappes et fleurs à polliniser.
▪ régulariser les conditions ambiantes;	– Réglage précis des thermostats.
▪ relocaliser les plants en contenants.	– Disposition judicieuse. – Optimisation de l'espace disponible.
E. Vérifier la qualité du travail.	– Vérification visuelle de l'ensemble du travail. – Contre-vérification de l'équipement de régularisation des conditions ambiantes.
F. Nettoyer et ranger le matériel, l'équipement et les produits.	– Propreté des lieux et de l'équipement. – Rangement approprié du matériel, de l'équipement, des outils et des produits. – Stérilisation de l'outillage utilisé pour la taille. – Élimination appropriée des résidus.
G. Effectuer un suivi.	– Registre de production dûment rempli. – Pertinence de l'information transmise. – Clarté du message.

MODULE 30 : ENTRETIEN D'HERBACÉES EN CHAMP

Code : 203604

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
effectuer l'entretien des plantes herbacées en champ,
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de directives et du programme de culture.
- À l'aide d'un tracteur.
- À l'aide du matériel, des outils et de l'équipement.
- À l'aide de pesticides et d'agents de contrôle biologiques.
- À l'aide d'engrais et d'amendements.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.
- À l'aide du registre de production.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Travail méthodique et précis.
- Utilisation correcte du matériel, des outils et de l'équipement.
- Respect des exigences et caractéristiques des espèces.
- Respect des normes environnementales.
- Vitesse d'exécution appropriée.
- Protection appropriée des plants.
- Prise en considération de l'état hydrique du sol avant de circuler avec l'équipement.
- Passage rectiligne de l'équipement.
- Intégrité du végétal.
- Application correcte des méthodes de conservation de l'eau.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Prendre connaissance du travail à effectuer.	– Interprétation juste des directives et du programme de culture.
B. Planifier le travail.	– Planification ordonnée des étapes de travail. – Prise en considération des derniers traitements phytosanitaires. – Choix judicieux de l'équipement, du matériel et des produits. – Quantification précise du matériel et des produits. – Estimation réaliste de la durée du travail.
C. Préparer l'équipement, le matériel et les produits.	– Vérification précise de l'état de fonctionnement de l'équipement. – Pertinence des correctifs apportés. – Calibrage précis des appareils de pulvérisation et de fertilisation. – Préparation correcte du matériel et des produits. – Réglage précis de l'équipement.
D. Effectuer le travail :	
▪ irriguer les plantes;	– Détermination juste de l'état hydrique du sol. – Disposition correcte du système d'irrigation. – Choix du moment opportun. – Distribution uniforme de l'eau. – Pertinence des correctifs apportés.
▪ fertiliser les plantes;	– Prise en considération des facteurs climatiques. – Application correcte des engrais. – Respect des dosages.
▪ dépister les ravageurs, les adventices et les anomalies de croissance;	– Installation appropriée du matériel de dépistage des ravageurs. – Estimation réaliste. – Repérage correct des anomalies de croissance. – Identification correcte des adventices.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
▪ appliquer les techniques de protection des plants;	– Maîtrise appropriée des adventices, des ravageurs et des pathogènes. – Binage approprié. – Protection des auxiliaires biotiques. – Installation correcte des protections antigel.
▪ favoriser la croissance et la productivité des plants.	– Taille judicieuse des plants. – Régularisation appropriée de la température à l'intérieur des mini-tunnels. – Choix judicieux du moment de l'enlèvement des mini-tunnels. – Respect de la hauteur de buttage des plants.
E. Vérifier la qualité du travail.	– Vérification visuelle de l'ensemble du travail.
F. Nettoyer et ranger le matériel, l'équipement et les produits.	– Propreté des lieux et de l'équipement. – Rangement approprié du matériel, de l'équipement et des produits. – Élimination sécuritaire des résidus. – Stérilisation correcte de l'équipement.
G. Effectuer un suivi.	– Registre de production dûment rempli. – Pertinence de l'information transmise. – Clarté du message.

MODULE 31 : ENTRETIEN DE LIGNEUSES EN CHAMP

Code : 203613

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

effectuer l'entretien des plantes ligneuses en champ,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de directives et du programme de culture.
- À l'aide d'un tracteur.
- À l'aide du matériel, des outils et de l'équipement.
- À l'aide de pesticides et d'agents de contrôle biologiques.
- À l'aide de fertilisants et d'amendements.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.
- À l'aide du registre de production.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Travail méthodique et précis.
- Utilisation correcte du matériel, des outils et de l'équipement.
- Respect des exigences et caractéristiques des espèces.
- Respect des normes environnementales.
- Vitesse d'exécution appropriée.
- Protection appropriée des plants.
- Prise en considération de l'état hydrique du sol avant de circuler avec l'équipement.
- Passage rectiligne de l'équipement.
- Application correcte des techniques de conservation de l'eau.
- Intégrité du végétal.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Prendre connaissance du travail à effectuer.	– Interprétation juste des directives et du programme de culture.
B. Planifier le travail.	– Planification ordonnée des étapes de travail. – Prise en considération des derniers traitements phytosanitaires. – Choix judicieux de l'équipement, du matériel et des produits. – Quantification précise du matériel et des produits. – Estimation réaliste de la durée du travail.
C. Préparer le matériel, les outils, l'équipement, les pesticides, les agents de contrôle biologiques, les fertilisants, les amendements et les hormones de croissance.	– Vérification précise de l'état de fonctionnement de l'équipement. – Pertinence des correctifs apportés. – Calibrage précis des appareils de pulvérisation et de fertilisation. – Préparation correcte du matériel et des produits. – Réglage précis de l'équipement.
D. Effectuer le travail :	
▪ irriguer les plantes;	– Détermination juste de l'état hydrique du sol. – Disposition correcte du système d'irrigation. – Choix du moment opportun. – Distribution uniforme de l'eau. – Pertinence des correctifs apportés.
▪ fertiliser les plantes;	– Prise en considération des facteurs climatiques. – Application correcte des engrais et amendements. – Respect des dosages.
▪ dépister les ravageurs, les adventices et les anomalies de croissance;	– Installation appropriée du matériel de dépistage des ravageurs. – Estimation réaliste. – Repérage correct des anomalies de croissance. – Identification correcte des adventices.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	**CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE**
▪ appliquer les techniques de protection des plants;	– Contrôle approprié des adventices, des ravageurs et des pathogènes. – Binage approprié. – Protection des auxiliaires biotiques. – Installation appropriée des protections antigel.
▪ favoriser la croissance et la productivité des plants.	– Taille judicieuse des plants. – Application correcte des hormones de croissance. – Respect de la dose.
E. Vérifier la qualité du travail.	– Vérification visuelle de l'ensemble du travail. – Pertinence des correctifs apportés.
F. Nettoyer et ranger le matériel, les outils, l'équipement et les produits.	– Propreté du matériel et de l'équipement. – Rangement approprié du matériel, de l'équipement et des produits. – Élimination sécuritaire des résidus. – Disposition appropriée des résidus organiques. – Stérilisation correcte du matériel, des outils et de l'équipement.
G. Effectuer un suivi.	– Registre de production dûment rempli. – Pertinence de l'information transmise. – Clarté du message.

MODULE 32 : COMPOSTAGE DE RÉSIDUS ORGANIQUES

Code : 203622

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

faire du compost avec des résidus organiques,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de directives.
- À l'aide de différents matériaux organiques.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.
- À l'aide de l'équipement nécessaire et d'un tracteur.
- À l'aide de l'outillage approprié.
- À l'aide d'andains à des stades de maturation différents.
- Sur un site de compostage aménagé.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Respect des techniques de travail.
- Autonomie.
- Souci constant de l'état et du fonctionnement de l'équipement.
- Utilisation correcte de l'outillage.
- Respect des normes environnementales.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Planifier le travail.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des directives.
- Planification ordonnée des étapes du travail.
- Évaluation précise du volume de matières organiques.
- Choix judicieux de l'équipement et de l'outillage.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
B. Préparer l'équipement et l'outillage.	– Vérification du bon fonctionnement de l'équipement et de l'outillage. – Pertinence des correctifs apportés.
C. Effectuer le travail :	
▪ monter un andain;	– Choix judicieux des matériaux de compost. – Préparation correcte des matériaux. – Homogénéisation correcte des matériaux. – Respect des dimensions de l'andain. – Respect des distances entre deux andains parallèles. – Aménagement approprié du site. – Finition correcte des extrémités de l'andain. – Andain rectiligne. – Choix judicieux du type de recouvrement.
▪ favoriser l'évolution du compost.	– Exactitude des mesures. – Détermination précise du stade de compostage. – Pertinence des correctifs apportés.
D. Vérifier la qualité du travail.	– Vérification visuelle de l'ensemble du travail.
E. Nettoyer et ranger l'équipement et l'outillage.	– Propreté de l'équipement et de l'outillage. – Rangement ordonné de l'équipement et de l'outillage.
F. Effectuer un suivi.	– Communication claire et précise de l'information.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à effectuer le travail (C), l'élève doit :

1. Connaître les principaux règlements du MEF sur le compostage.

MODULE 33 : RÉCOLTE DE PRODUITS HORTICOLES

Code : 203634

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

récolter et conditionner des produits horticoles,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de directives et du programme de culture.
- À l'aide de la machinerie et de l'équipement appropriés.
- À l'aide de manuels du fabricant.
- À l'aide du matériel et de l'outillage.
- À l'aide de l'équipement de protection individuelle.
- À partir de spécifications techniques.
- Dans un lieu de production.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des techniques de travail.
- Utilisation correcte de l'outillage, de la machinerie et de l'équipement.
- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Manipulation correcte des produits horticoles.
- Vitesse d'exécution appropriée.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Prendre connaissance du travail à effectuer.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des directives.
- Identification précise du lieu de récolte.
- Évaluation correcte de la quantité de produits à récolter et à conditionner.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
B. Planifier le travail.	– Planification ordonnée des étapes de récolte et de conditionnement. – Choix judicieux de l'équipement, de la machinerie, de l'outillage et du matériel. – Choix judicieux des équipes de travail.
C. Effectuer les opérations de prérécolte.	– Préparation correcte des végétaux et des lieux de récolte.
D. Préparer le matériel, l'outillage, la machinerie, l'équipement et l'entrepôt.	– Vérification précise de l'état et du fonctionnement. – Pertinence des correctifs apportés. – Précision des réglages et des contrôles dans l'entrepôt. – Calibration précise de l'équipement et de la machinerie. – Répartition correcte du matériel et de l'outillage dans le lieu de récolte. – Désinfection correcte de l'entrepôt.
E. Appliquer les techniques de cueillette manuelle (arracher, couper, cueillir)	– Respect du stade de maturation. – Sélection primaire judicieuse. – Identification correcte des contenants.
et mécanisée.	– Précision des réglages. – Vérification continuelle de l'état et du fonctionnement de la machinerie. – Identification correcte des contenants.
F. Appliquer des techniques de conditionnement aux produits récoltés :	
▪ parage;	– Nettoyage correct des produits. – Classification judicieuse des produits.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
▪ cmpaquetage;	– Respect des normes en vigueur dans l'industrie. – Disposition correcte des produits dans leur contenant.
▪ conservation.	– Mise en place rapide des conditions optimales dc conservation du produit horticolc. – Utilisation optimale de l'espace d'entreposage.
G. Vérifier la qualité du travail.	– Échantillonnage significatif. – Inspection visuellc du lieu dc récolte. – Contre-vérification du bon fonctionnement de l'équipemcnt de contrôle dans l'entrepôt frigorifique.
H. Dégager l'aire de travail.	– Absence de débris ou d'autres substances sur les lieux. – Rangement approprié de l'équipement.
I. Effcctuer un suivi.	– Registre de récolte dûment rempli. – Pertincnce de l'information transmise. – Clarté du message.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à appliquer des techniques de conditionnement aux produits récoltés (F), l'élève doit :

1. Expliquer l'importance de maintenir une chaîne de froid.

MODULE 34: INTÉGRATION AU MILIEU DE TRAVAIL

Code : 203643

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence permettant de

s'intégrer au milieu du travail

en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Négocier une entente avec la ou le responsable du stage en entreprise.
- Exécuter des activités professionnelles en milieu de travail.
- Évaluer l'intégration en tant qu'ouvrière ou ouvrier spécialisé.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : **Recherche d'un lieu de stage**

- Prendre connaissance des modalités du stage.
- Déterminer, par ordre de priorité, les critères de sélection nécessaires au choix de l'entreprise horticole idéale comme lieu de stage.
- Dresser une liste des entreprises horticoles et décrire leurs caractéristiques.
- Comparer les critères de sélection avec les caractéristiques des entreprises horticoles.
- Effectuer des démarches auprès des propriétaires d'entreprises horticoles et voir s'il y a une possibilité d'entente de stage.
- Choisir un lieu de stage et conclure une entente avec les personnes responsables.

PHASE 2 : **Intégration en milieu de travail**

- Se familiariser avec l'entreprise : le milieu familial, les relations interpersonnelles, l'histoire de l'entreprise, la structure opérationnelle de la ferme, l'équipement, la machinerie, la santé et la sécurité.
- Exécuter des tâches professionnelles et participer à des activités propres à une entreprise horticole.
- Produire un rapport de stage faisant état de ses observations sur le contexte de travail et sur les tâches exécutées dans l'entreprise.
- Participer à l'évaluation du stage avec l'enseignante ou l'enseignant et la ou le responsable du stage au sein de l'entreprise horticole.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE SITUATION *(suite)*

PHASE 3 : **Comparaison des perceptions du métier avec ses aptitudes et ses champs d'intérêt**

- Relever les aspects du métier qui diffèrent de la formation reçue ou de la perception qu'elle ou il a du métier.
- Discuter de la justesse de sa perception du métier.
- Relever les aspects du métier qui diffèrent de ses aptitudes, goûts et champs d'intérêt.
- Discuter des implications de l'expérience sur le choix d'un futur emploi.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Fournir aux élèves un guide d'accompagnement de stage et des grilles de consignation de données.
- S'assurer que la personne responsable de la ou du stagiaire au sein de l'entreprise horticole comprend bien les objectifs du stage.
- S'assurer de la supervision constante de la ou du stagiaire par une personne responsable au sein de l'entreprise.
- Assurer un encadrement aux élèves.
- Intervenir en cas de difficultés ou de problèmes.
- Fournir aux élèves les moyens aptes à favoriser l'intégration au milieu de travail.
- Rendre possible l'observation, la participation et l'exécution de tâches professionnelles.
- S'assurer de la rédaction d'un rapport d'évaluation de la ou du stagiaire par la ou le responsable au sein de l'entreprise.
- S'assurer de la rédaction d'un rapport d'évaluation de la ou du responsable de stage en entreprise par l'élève stagiaire.
- Maintenir une collaboration étroite entre l'école et l'entreprise en cause.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

PHASE 1 :
- Établit les règles de conduite avec la ou le responsable de stage.
- Rédige et négocie les modalités d'entente avec la ou le responsable de stage.

PHASE 2 :
- Respecte les habitudes du milieu familial.
- Respecte les restrictions et les exigences en ce qui concerne certaines activités, l'utilisation de l'équipement et de la machinerie en tant que stagiaire.
- Respecte les horaires de travail et les politiques de l'entreprise dans l'exécution des travaux.
- Participe activement aux tâches de son métier.
- Démontre un intérêt soutenu tout au long du stage.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE SITUATION *(suite)*

- Rédige un journal dans lequel elle ou il décrit sa participation à des activités professionnelles et indique également ses observations sur le contexte de travail, ses réflexions, ses champs d'intérêt et ses aptitudes dans l'accomplissement des tâches d'exploitation horticole.
- S'autoévalue en tant que future travailleuse ou futur travailleur en fonction de la formation déjà reçue.
- Participe à l'évaluation du stage avec l'enseignante ou l'enseignant et la ou le responsable au sein de l'entreprise horticole.
- Explique à l'enseignante ou l'enseignant sa perception d'elle-même ou de lui-même en tant que travailleuse ou travailleur à partir du rapport d'évaluation fourni par la ou le responsable de stage de l'entreprise.

PHASE 3 :

- Relève les aspects du métier qui diffèrent de la formation reçue ou de la perception qu'elle ou qu'il a du métier.
- Discute de la justesse de sa perception du métier.
- Relève les aspects du métier qui diffèrent de ses aptitudes, goûts et champs d'intérêt.
- Discute des implications de l'expérience sur le choix d'un futur emploi.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'entreprendre les activités de chacune des phases, l'élève doit :

1. Comprendre la compétence visée ainsi que la démarche d'apprentissage proposée.

Avant d'entreprendre des activités de la PHASE 2, Intégration en milieu de travail, l'élève doit :

2. Connaître les éléments à consigner en cours de stage.
3. Décrire une méthode d'observation.
4. Déterminer une façon de noter ses observations.
5. Décrire les principaux éléments d'un rapport.
6. Expliquer les étapes d'une démarche d'autoévaluation.

Avant d'entreprendre des activités de la PHASE 2, Comparaison des perceptions du métier avec ses aptitudes et ses champs d'intérêt, l'élève doit :

7. Déterminer les perceptions à vérifier.

MODULE 35 : ASSEMBLAGE D'UNE SERRE

Code : 203653

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit

assembler une serre,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de directives.
- En équipe sous supervision.
- À l'aide de la machinerie et de l'équipement.
- À l'aide d'instruments de mesure.
- À l'aide d'outillage et de matériaux.
- À l'aide du manuel du fabricant et de notes de cours.
- À l'aide du plan de la serre.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
- Respect des directives.
- Utilisation correcte de la machinerie, de l'équipement, des instruments, de l'outillage et des matériaux.
- Sens de l'observation.
- Respect des normes environnementales.
- Communication efficace entre les équipiers et équipières.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Prendre connaissance du travail à effectuer.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

– Interprétation juste des directives.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
B. Préparer les matériaux, les instruments, la machinerie et l'équipement.	– Vérification précise de l'état de fonctionnement des instruments, de la machinerie et de l'équipement. – Pertinence des correctifs apportés. – Préparation correcte des matériaux.
C. Effectuer le travail :	
▪ niveler le terrain;	– Respect de l'élévation. – Respect du plan d'implantation. – Jalonnement précis. – Surface plane.
▪ drainer le fond de serre;	– Dimension appropriée du fossé. – Espacement précis des drains. – Profondeur appropriée des drains. – Conformité de la pente des drains. – Raccordement correct des drains au collecteur. – Recouvrement approprié des drains.
▪ installer les conduits et les conduites;	– Profondeur et emplacement approprié des conduits et des conduites. – Étanchéité des raccordements. – Obturation correcte des ouvertures, des conduits et des conduites.
▪ préparer la fondation;	– Dimension correcte du fossé ou des trous. – Respect des mesures. – Choix judicieux du moment pour l'installation des ancrages de la structure. – Installation correcte des ancrages. – Installation correcte de l'isolant. – Installation correcte du drain de pierraille. – Remblai correct du drain et de la fondation.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
▪ préparer le fond de serre;	– Respect de l'élévation. – Remplissage approprié. – Nivelage correct. – Installation correcte des canalisations de chauffage du sol.
▪ ériger la structure;	– Respect des étapes d'érection. – Installation correcte des composantes. – Solidité de l'ensemble.
▪ installer l'équipement de la serre.	– Emplacement approprié. – Installation correcte. – Mise en place correcte de l'équipement. – Solidité des raccordements de plomberie et de chauffage à l'huile. – Étanchéité des conduites.
D. Vérifier la qualité du travail.	– Localisation précise des problèmes. – Vérification visuelle des fuites d'eau et d'huile. – Vérification pratique du fonctionnement des différents appareils et de leur solidité. – Vérification visuelle de l'ensemble de la structure et du revêtement.
E. Nettoyer et ranger le matériel, l'outillage, la machinerie et l'équipement.	– Propreté de l'outillage, de la machinerie et de l'équipement. – Rangement approprié du matériel, de l'outillage, de la machinerie et de l'équipement.
F. Effectuer un suivi.	– Pertinence de l'information transmise. – Clarté de l'information.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS COMME ÉTANT PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES DIRECTEMENT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, PAR EXEMPLE :

Avant d'apprendre à installer l'équipement de la serre (C), l'élève doit :

1. Connaître l'importance de respecter les codes du bâtiment et de l'électricité.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

020801
6998010
Agriculture et pêches.
Production horticole

CENTRE DE DOCUMENTATION
DATE DE RETOUR DU DOCUMENT

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation